# RAPPORT DE DE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

**ANNÉE 2017** 



# PROPOS RELEVÉS LORS DU LANCEMENT DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE PAR LE MINSITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDIARE

« L'environnement, l'écologie ont parfois été caricaturés, malmenés, mais ces enjeux conditionnent tous les autres, de sorte que ce siècle sera solidaire ou ne sera pas », a déclaré Nicolas Hulot, lors de son premier discours au ministère depuis son investiture.

« Que met-on derrière l'expression développement durable? », s'est interrogé le ministre, qui ambitionne de réconcilier le pouvoir politique avec les enjeux de long terme de la préservation des ressources et de l'environnement.

« Nous devons changer de société pour aller vers une société qui préserve, qui protège et qui partage, c'est cela le développement durable », a-t-il dit. A la devise « liberté, égalité, fraternité », il aimerait ajouter: « solidarité, diversité, sobriété, humilité et dignité ».

La semaine du développement durable (30 mai-5 juin), dont c'est la 15e édition, met cette année l'accent sur les Objectifs de développement durable définis en 2015 par les Nations unies.

Parmi ces 17 objectifs, figurent la réduction de la pauvreté et de la faim, la bonne santé et le bien-être, l'éducation, l'égalité entre les sexes, l'accès à l'eau et à l'énergie propres, à un travail décent, à l'innovation, la lutte contre le changement climatique.

Ces objectifs sont une feuille de route pour que le développement « réponde aux besoins de tous », a indiqué Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, lors d'un point de presse. Ils valent pour tous les pays et ont été fixés pour 2030.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a recensé 1.600 projets en France poursuivant un ou plusieurs de ces objectifs, et les met en avant pendant toute cette semaine.

« Tous les types d'acteurs sont mobilisés, administrations, entreprises, société civile... c'est une nouvelle manière d'agir », a-t-elle souligné, en mettant en avant « la logique de partenariat ».

# RAPPORT SUR LA SITUATION DE MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2017

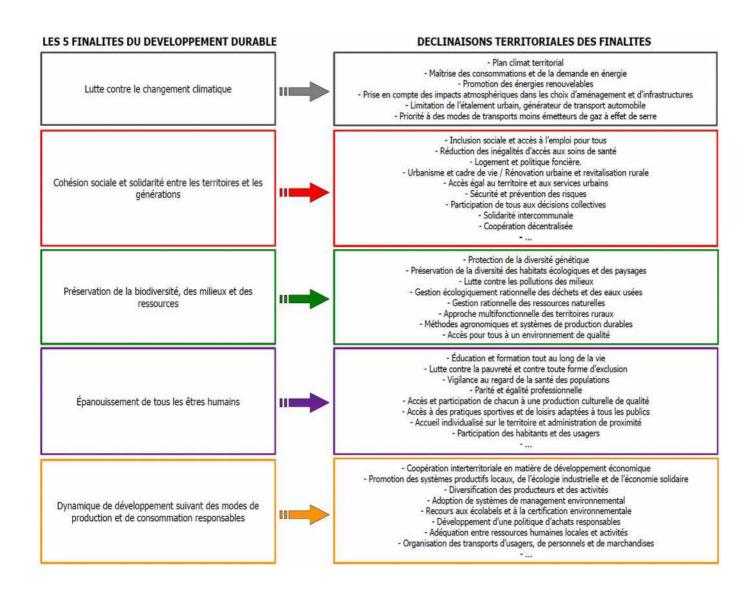
# Partie 1 : Stratégie et actions de Mont de Marsan Agglomération en matière de développement durable

- I. Un territoire qui tend à répondre aux finalités du développement durable : impacts et bilans de nos politiques
  - 1.1. Lutte contre le changement climatique
  - 1.2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 1.3. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
  - 1.4. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
  - 1.5. Épanouissement de tous les êtres humains
- II. La prise en compte du Développement Durable dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de nos politiques ?
  - 2.1. L'organisation du pilotage
  - 2.2. La participation des acteurs et de la population
  - 2.3. La transversalité/ globalité des actions, politiques publiques et programmes
- 2.4. Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagée des actions, politiques publiques et programmes
- 2.5. L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

# Partie 2 : Fonctionnement interne de Mont de Marsan Agglomération : quelle place pour le développement durable ?

- I. Fonctionnement interne et développement durable : quelles actions mises en place ?
- 1.1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi
- 1.2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique
  - 1.3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité
- 1.4. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques
- II. Le Développement Durable : quelle place dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de notre fonctionnement interne ?
  - 2.1. Une organisation du pilotage transparente et ouverte
- 2.2. La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
  - 2.3. Des modes de travail transversaux dans les services et les élus
- 2.4. Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

# SCHÉMA DES CINQ FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LEURS DÉCLINAISONS TERRITORIALES



### LES COMPETENCES DE MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

# Compétences obligatoires

- 1°) Développement économique
- 2°) Aménagement de l'espace communautaire
- 3°) Equilibre social de l'habitat
- 4°) Politique de la ville
- 5°) Accueil des gens du voyage
- 6°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

# Compétences optionnelles

- 1°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- 2°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- 3°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- 4°) Action sociale d'intérêt communautaire

# Compétences facultatives ou librement choisies

- 1°) Politique locale du tourisme
- 2°) Actions dans le domaine culturel
- 3°) Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire
- 4°) Gestion d'une unité de production culinaire
- 5°) Bornes de charge électrique : création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.
- 6°) Soutien au développement des infrastructures et des activités liées aux technologies de l'information et de la communication.
- 7°) Actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur
- 8°) Création et gestion d'une fourrière animale.
- 9°) Gestion du paysage
- 10°) Gestion des cours d'eau

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », et comme le prévoient le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011, Mont de Marsan Agglomération, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit « d'élaborer un rapport sur [sa] situation en matière de développement durable (...) ». Le présent document est présenté en assemblée délibérante préalablement au débat d'orientation budgétaire, avec l'objectif de favoriser une meilleure cohérence du service public en faveur du développement durable.

Il s'agit de valoriser notre engagement en matière de développement durable en s'appuyant sur les cinq finalités mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- les modes de production et de consommation responsables.

Cet outil permet d'illustrer concrètement l'ensemble des initiatives liées à ces cinq finalités et menées par la collectivité, ses élus, ses services. Il permet d'analyser les interactions existantes entre les actions, les programmes et les compétences, ainsi que de mesurer leur impact.

Ce bilan annuel des politiques, programmes et actions publiques permet également une analyse de la gouvernance via la description du fonctionnement interne et du rapport entre les élus, les instances de décision et les différents services.

Il questionne l'ensemble des acteurs sur la transversalité et la durabilité de leur action. Au fil des années, le contenu de ce rapport a pu évoluer, afin de devenir un document plus accessible et plus transversal.

Le précédent rapport a été présenté lors du Conseil Communautaire du mois de novembre 2016. Ce document de transition du fait de l'avancement du débat d'orientation budgétaire avait permis de mettre en évidence une grande partie des actions réalisées au cours de l'année précédente et de faire un premier état des lieux de la démarche de transfert de compétences communales vers l'Agglomération ainsi que de mutualisation de certains services : Direction Générale, Service Ressources, Education, Politique de la ville, Pôle technique, Urbanisme. Les objectifs de cette démarche sont d'ailleurs rattachés aux principes du développement durable, car cette nouvelle organisation a notamment pour vocation de rendre un meilleur service à l'usager. Toujours dans cette optique, de futurs transferts de compétences sont envisagés dans le schéma de mutualisation, actuellement en cours de finalisation, et liés aux évolutions induites par la loi Nôtre.

Le rapport de 2017 permet de constater concrètement les effets des changements opérés depuis l'an dernier et donne un apperçu de la stratégie communautaire et de son souhait d'impluser des actions en faveur du développement durable. Et si les élections du 7 juillet dernier ont entraîné des modifications dans les délégations accordées aux élus de l'Agglomération, ces changements n'ont pas d'impact sur les engagements de la collectivité à poursuivre cette dynamique.

# PARTIE 1 : STRATÉGIE ET ACTIONS DE MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. Un territoire qui tend à répondre aux finalités du développement durable : impacts et bilans de nos politiques

### 1.1. Lutte contre le changement climatique

Les réflexions autour du changement climatique sont toujours d'actualité et l'urgence d'agir contre ce phénomène devient évidente, car les effets de ce phénomène se font de plus en plus ressentir avec des épisodes fréquents de canicules et d'inondations.

Pour lutter contre le changement climatique, la loi sur la Transition Energétique fixe de grands objectifs : réduction de la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 ; réduction de 30% de la consommation d'énergies fossiles en 2030 ; faire passer de 10 à 32 % la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'ici 2030 ; division par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ; baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 à 50% en 2025. Des objectifs ambitieux qui nécessitent un relai important de la part des collectivités territoriales.

Sur cette thématique, les leviers mobilisables par les collectivités sont multiples, et Mont de Marsan Agglomération a fait le choix d'intervenir à deux niveaux :

- -sur le long terme, à travers la définition de stratégies globales à l'échelle du territoire et de démarches inter-communautaires,
- -à court terme, via des actions concrètes et visibles auprès des citoyens afin qu'ils puissent être associés et sensibilisés.

Une vigilance constante des émissions de polluants a été mise en place depuis 2010, grâce à l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air via une convention de partenariat avec l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine, et à l'exploitation de données disponibles à l'échelle de la région. Ces campagnes récurrentes de mesure ont permis de dégager le profil du territoire et de surveiller l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Un système d'alerte permet également d'obtenir des informations en temps réel sur la pollution atmosphérique, avec une vigilance particulière observée pour les principaux polluants.



Depuis novembre 2016, les associations de surveillance de la qualité de l'air d'Aquitaine (AIRAQ), Limousin (Limair) et Poitou-Charentes (Atmo Poitou-Charentes) ne forment plus qu'une entité : Atmo Nouvelle-Aquitaine. Cette association repose sur de nouveaux principes fondateurs :

- -la définition d'un plan d'actions à horizon 2021 en identifiant des orientations et des axes de travail prioritaires pour mener à bien ses missions de service public ;
- -un nouvel ancrage territorial : l'observatoire de l'air réunit ses 189 membres au sein de quatre collèges (représentants de l'État, collectivités territoriales, acteurs du monde économique, associations et personnalités qualifiées), sur le principe d'une gouvernance équilibrée ;
- -le travail d'expertise au service des territoires pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique.
- -l'amélioration des connaissances, tel que le travail de caractérisation des pesticides, pollens et particules ;
- -l'accompagnement des acteurs du territoire en proposant leur expertise, leurs moyens techniques et leurs outils d'aide à la décision aux collectivités engagées en faveur de la qualité de l'air ;
- -le développement des partenariats ;
- -la communication pour favoriser l'action, et notamment la communication numérique qui fournit des services personnalisés et géolocalisés. Les enjeux majeurs sont de favoriser la prise de conscience individuelle et collective et d'inciter les citoyens à devenir acteurs de la surveillance.

A l'échelle du territoire communautaire, et en parallèle de la collaboration avec cet organisme pour l'obtention de données climatiques spécifiques, la collectivité a donc souhaité renforcer son rôle de relais d'information via une veille quotidienne des bulletins de la qualité de l'air illustrés et une alerte auprès des administrés lors des pics de pollution ou autres événements marquants (risques allergies accrus par exemple), comme l'illustre cet extrait. L'objectif est favoriser une information en temps réel et de sensibiliser les riverains sur les actions qui peuvent être faites par chacun.



# L'air de ma commune : Mont-de-Marsan



Les données enregistrées en 2016 sur la station Mont-de-Marsan ont contribué à alimenter le bilan 2016 de la qualité de l'air au niveau départemental, et font état des éléments suivant :

- -Les différents indices de qualité de l'air ont été relativement bons dans les Landes. Ainsi, le nombre de jours présentant un indice « très bon » à « bon » (indice compris entre 1 et 4) est de 299 jours. Une seule journée présentant un indice « mauvais » à « très mauvais » (indice compris entre 8 et 10) a été recensée en 2016.
- -La comparaison globale des indices avec ceux des années antérieures montre que le bilan 2016 est le meilleur des cinq dernières années.
- -23% des jours de procédure d'information/recommandations en Nouvelle-Aquitaine ont concerné le département des Landes (3 jours sur 13). Parmi les deux jours de procédure d'alerte qui ont touché la région, aucun n'a concerné les Landes. Le détail des épisodes est le suivant :
- -Les valeurs limites relatives au dioxyde d'azote sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure fixe. La moyenne annuelle maximale mesurée s'élève à 16  $\mu$ g/m3 au niveau de la station sous influence trafic de Mont-de-Marsan (valeur limite : 40  $\mu$ g/m3).
- -Les valeurs limites relatives aux particules en suspension PM10 sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure fixe : la moyenne annuelle maximale mesurée s'élève à 17 μg/m3 au niveau des stations de Dax, sous influence de fond, et de Mont-de-Marsan, sous influence trafic (valeur limite : 40 μg/m3).
- -La valeur limite relative aux particules fines PM2,5 (25  $\mu$ g/m3 en moyenne annuelle) est respectée dans les Landes. La moyenne annuelle maximale est mesurée au niveau de la station de Mont-de-Marsan (influence trafic) et s'élève à 10  $\mu$ g/m3.
- -Les valeurs limites, objectifs de qualité et valeurs critiques relatifs au dioxyde de soufre sont respectés dans les Landes.

Une analyse plus détaillée avait été réalisée en 2010 sur les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux services de la collectivité grâce à un bilan carbone qui s'élevait à l'époque à environ 15 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Partant de ce constat, un ensemble d'actions a été défini, débouchant sur un Plan Climat-Énergie Territorial approuvé le 4 Décembre 2012, et mis en œuvre depuis 2013.

Les démarches pour l'actualisation de ce document cadre ont été lancées en 2016, avec comme objectif de déboucher sur l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie. En effet, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- -la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- -l'adaptation au changement climatique
- -la sobriété énergétique
- -la qualité de l'air
- -le développement des énergies renouvelables

Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués pour une durée de six ans.

Afin de répondre à cette nouvelle obligation réglementaire tout en continuant à s'impliquer sur la réalisation d'actions concrètes, la collectivité s'est appuyée en 2016 et 2017 sur les partenaires existant afin de récupérer l'ensemble des données permettant dans un second temps de travailler sur les orientations stratégiques. En parallèle, les initiatives lancées depuis 2013 ont ainsi pu être poursuivies.

La sensibilisation auprès des riverains fait ainsi l'objet d'une démarche portée par le pôle technique mutualisé, l'opération « Familles à Energie Positive », en collaboration avec l'entreprise EDF. Ce dispositif, proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), est lancé pour la première fois sur le territoire de l'Agglomération sur l'hiver 2016/2017. Il consiste à réunir des familles au sein de plusieurs équipes avec comme objectif de faire 8% d'économies d'énergie dans chaque logement participant par rapport à l'hiver précédent. Ces dernières bénéficient pour cela d'un kit avec du petit matériel ainsi qu'un guide recensant l'ensemble des éco-gestes pouvant être effectués au quotidien. L'animation et la communication autour de cette action est assurée par Mont de Marsan Agglomération et par la ville de Mont-de-Marsan. La première édition a rassemblé 20 foyers

situés au sein de 6 équipes. L'opération a été bien suivie par l'ensemble des participants puisque le territoire de Mont de Marsan Agglo est classé troisième à l'échelle nationale concernant le taux de participation par rapport au nombre



initial d'inscrits, soit 85%. L'ensemble des équipes du territoire a fait en moyenne 11.5 % d'économie d'énergie, le défi national étant initialement d'atteindre 8% d'économie. La réussite de ce test a encouragé la collectivité à maintenir cette opération, actuellement en cours, sur l'hiver 2017-2018.

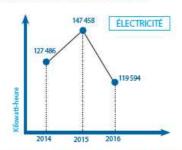
Autre action liée lancée en 2016 et poursuivie cette année, l'opération LED dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, mise en place fin 2016. L'entreprise EDF a fourni gratuitement des duos de lampes à LED et s'est appuyée sur des collectivités pour la distribution en privilégiant les ménages aux revenus modestes. Ces lampes permettent aux bénéficiaires de réaliser des économies d'énergie dans leur habitation tout en les sensibilisant à l'importance des éco-gestes. 2000 duos de LED sont en cours de distribution en s'appuyant sur les réseaux d'aide auprès des ménages à revenus modestes mis en place sur le territoire communautaire : la plateforme sociale ; le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Marsan via son service d'aide à domicile ainsi que celui de portage des repas (permettant notamment l'assistance auprès des retraités, une des cibles évoquées dans le formulaire) ; lors des permanences de l'OPAH-RU et du PIG, opérations qui ont permis d'aider financièrement 400 propriétaires-bailleurs et propriétaires-occupants modestes depuis 2012. La lutte contre la précarité énergétique est un des objectifs majeurs de cette démarche ainsi qu'une priorité nationale qui se poursuit et a été renforcée en 2017. Cette opération constitue un relais d'information supplémentaire pour promouvoir les aides importantes de l'ANAH (OPAH-RU et protocole) relatives aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat.

D'autre part, les services de la collectivité ont engagé en 2015 une réflexion commune sur la communication autour des éco-gestes. La diffusion d'un guide en interne a constitué une première étape, poursuivie cette année par l'affichage au sein de certains bâtiments communaux comme le stade de l'Argenté mis à disposition du grand public, d'associations, de clubs sportifs... afin d'encourager les utilisateurs à participer aux économies d'énergie via des gestes simples. Une action bénéfique pour la collectivité mais aussi les associations sportives concernées puisqu'une partie des économies générées sera reversées sous la forme de subvention.



Depuis 2014, la consommation énergétique du bâtiment a évolué En 2016, elle représentait un coût total pour la collectivité de 41 117 €





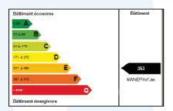
Sur cette même période, la consommation annuelle d'eau était en moyenne de 1 821 m³ et coûtait 6 100 €

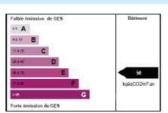
CONTINUONS NOS EFFORTS POUR RÉDUIRE CETTE CONSOMMATION GRÂCE À DES GESTES SIMPLES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ÉCLAIRAGE: ÉTEIGNONS LA LUMIÈRE EN OUITTANT LES PIÈCES

CHAUFFAGE: FERMONS LES PORTES ET LES FENÊTRES LORSQUE LE RADIATEUR EST ALLUMÉ

EAU: RÉDUISONS LA DURÉE DES DOUCHES









Depuis 2016, le tri et le recyclage du papier font également l'objet d'une démarche conjointe afin d'assurer une gestion cohérente de ces déchets spécifiques entre les différents bâtiments communaux et communautaires. Les résultats observés en cours d'année, détaillés dans la suite du rapport, sont encourageants pour la suite de cette opération.

La collectivité s'est inscrite dans une démarche axée sur la performance énergétique liée aux installations thermiques de ses bâtiments, l'objectif étant de parvenir à une diminution de la consommation énergétique, à travers notamment la réalisation de travaux structurants. Elle dispose d'une part d'un marché de performance énergétique, conclu en 2015 pour une durée de 6 ans, portant sur les bâtiments du siège communautaire, de la médiathèque, du pôle culturel, du centre technique, de l'office de tourisme, du refuge et de la fourrière animale, de la plateforme sociale et du restaurant de la base de loisirs, et d'autre part, d'un marché d'exploitation de chauffage pour les bâtiments mis à disposition par les communes rurales, dédiés à l'exercice de la compétence Education (scolaire, périscolaire, extrascolaire). A terme, il s'agira de conclure un contrat de performance énergétique unique pour l'ensemble des bâtiments gérés par la communauté d'agglomération.

Autres initiatives menées par le service en charge de l'exploitation d'énergie pour la gestion des bâtiments communautaires et municipaux :

-pour l'eau : mise en place systématique de mousseurs réducteurs de débit sur les robinets (3 et 5 litres) et de bouteilles de lait dans les réservoirs de châsse d'eau des bâtiments municipaux et communautaires ; -pour le chauffage : remplacement de chaudières vétustes par des chaudières à condensation (musée Dubalen et siège de l'agglomération), mise en place d'une Gestion Technique Centralisée sur les salles de sport (gymnase du Peyrouat, salle de l'Argenté, salle polyvalente du Péglé, du tennis de table et de l'escrime), modification du pilotage de la médiathèque, remplacement de la climatisation de l'EHPAD "le Marsan", remplacement du gaz et remise en état de toutes les étanchéités à l'office du tourisme.

En matière d'économies d'énergie, d'autres services ont également participé à leur niveau à la démarche. Illustration concrète par l'intervention du service Informatique au sein de différents pôles (siège de l'Agglomération; mairie de Mont-de-Marsan; Direction Mutualisée des Services Techniques; Parc Technique Municipal) pour mettre en place une politique automatique de mise en veille des écrans d'ordinateurs après 10 minutes d'inactivité (permettant ainsi la sécurisation des postes informatiques des agents en plus de contribuer à réduire la facture énergétique) suivie dans un second temps par une mise en veille des ordinateurs après trois heures d'inactivité (permettant également d'augmenter la durée de vie du matériel).

Un des autres volets du Plan Climat ayant évolué en 2016 concerne l'entretien de la végétation sur les abords de la voirie. Pour rappel, deux démarches, initiées depuis 2013, se développent sur le territoire :

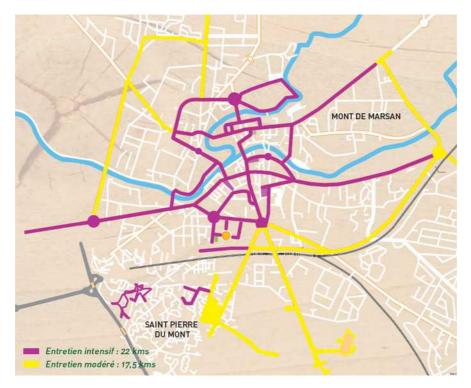


Le fauchage raisonné des voiries communautaires : une première expérimentation a été mise en place dans un premier temps sur la commune de Bostens via un suivi et des analyses comparatives entre les deux modèles (4 coupes pour le modèle de fauchage actuel, et 3 coupes sur la commune test) et a permis de mieux adapter le modèle raisonné. La suppression d'un passage diminue significativement la quantité de gasoil utilisée, et donc les émissions de gaz à effet de serre. Le souhait d'étendre ce modèle à d'autres linéaires de voirie a pu se concrétiser en 2016 via la validation d'un linéaire à l'échelle du territoire entretenu en fauchage raisonné, et signalé par des panneaux d'information. Une nouvelle expérimentation concluante tant sur le volet technique que sur la communication auprès des usagers qui conduit à une généralisation de ce modèle sur l'ensemble du linéaire pour 2018.

Autre action marquante pour l'entretien des abords routiers, la mise en œuvre du plan Ecophyto pour les zones non agricoles, prévoyant l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics en janvier 2017. La réflexion amorcée en 2013 a évolué au fil des années et des retours d'expériences, aboutissant au printemps 2016 à la validation d'un plan réglementant le désherbage des trottoirs sur les communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. La mise en œuvre de cette démarche a débouché sur l'investissement dans du



matériel de désherbage thermique et mécanique, ainsi que sur une communication adaptée vis-à-vis des riverains impactés par une repousse inévitable et devant être tolérée par tous. Afin d'anticiper les réactions des usagers, un dépliant a pu être diffusé sur les communes concernées. D'autre part, à Mont-de-Marsan, une démarche collaborative a été mise en place via la signature d'une charte pour les riverains souhaitant participer à l'entretien de leurs trottoirs.



Le rapport « vulnérabilité et adaptation au changement climatique », autre volet du Plan Climat adopté en 2012, a permis d'identifier les sensibilités des éléments structurant le territoire au climat. Depuis, l'étude des projets d'aménagement ou de requalification de sites a pu s'inspirer des orientations prévues dans ce diagnostic. De ce fait, la mise en place d'espaces non bâti d'envergure, où dominent les arbres et arbustes servent à la lutte contre les îlots de chaleurs au sein des espaces bâtis du territoire.

Autre document cadre de Mont de Marsan Agglomération participant à la lutte contre le changement climatique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui détermine une volonté forte d'agir sur l'étalement urbain au travers d'une diminution de la croissance des communes périphériques et d'une recherche sur la forme urbaine des greffes de nouveaux secteurs de développement de ces villages. Depuis sept ans, des étudiants de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de Bordeaux interviennent dans le cadre de leur formation sur le territoire pour travailler sur ces enjeux et les adapter au contexte rural. Leurs travaux intègrent de plus en plus les préoccupations bioclimatiques et la prise en compte des modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

Le SCOT fixe pour le territoire l'objectif de tendre vers son autonomie énergétique. Pour y parvenir, il promeut le mix énergétique en matière de production d'énergie d'origine renouvelable, en s'appuyant sur la géothermie, le solaire, la méthanisation... A noter qu'il privilégie les installations photovoltaïques sur les bâtiments et terres en friche. Le futur plan local d'urbanisme intercommunal intégrera également cet objectif. Le règlement et le document graphique seront conçus de façon à favoriser ce mix énergétique.

Les modes de travail intègrent de plus en plus de nouvelles pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source : déplacements en zone urbaine en vélo ou à pied pour se rendre aux réunions, utilisation de la visio-conférence, et utilisation d'outils de téléphonie et de transmission dématérialisées, pour organiser des séances de travail téléphoniques.

Favoriser les modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre a donc été l'une des priorités pour la politique Transport de la collectivité. Le réseau de transport de Mont de Marsan Agglomération, mis

en œuvre depuis le 8 juillet 2012, a continué de faire l'objet d'un suivi et d'actions ciblées pour son amélioration. Plus performant et plus attractif pour les usagers, le réseau permet de réduire l'impact environnemental des déplacements grâce à un report modal de la voiture vers les transports publics. La fréquentation en forte hausse (multipliée par 3 par rapport au précédent réseau TUM) a permis de diminuer la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire et de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>).

Quelques chiffres de 2016 illustrent la fréquentation importante du réseau Tma :

- -730 363 voyages sur le réseau urbain
- -59 882 voyages sur le réseau spécifique des fêtes de la Madeleine
- -1 426 voyages sur le réseau de transport à la demande
- -11 736 voyages sur les lignes F et G
- -Environ 63 047 voyages sur les circuits scolaires

Les modes doux sont des alternatives à l'utilisation de la voiture en ville de plus en plus utilisés et à ne pas négliger. Développer l'usage des modes doux dans l'agglomération passe par plusieurs actions qui visent à la sécurisation et la continuité des cheminements, l'accès en centre-ville et des conditions de déplacement aisées.

De manière générale, le développement des modes de transport doux consiste en un ensemble d'actions amorcées depuis plusieurs années dans le cadre d'une commission cycle visant :

- -la sécurisation et la continuité des cheminements ;
- -la facilité d'accès au cœur d'agglomération;
- -la mise en place de conditions de déplacement aisées.

Des réunions de la Commission cycle se sont tenues pour préparer les actions mises en œuvre en 2017 et concernant le développement des aménagements (bandes, pistes), les tourne à droite, les double-sens cyclables. Un schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération a été élaboré afin d'orienter les cyclistes vers des itinéraires plus adaptés à la pratique du vélo pour rejoindre les autres communes.

En parallèle, l'agglomération cherche à favoriser la circulation douce en simplifiant les règles de circulation dans les quartiers résidentiels avec notamment le passage de la limitation de vitesse à 30km/h et le retour à la priorité à droite. Ces règles permettent de réduire les écarts de vitesse entre le différents modes de déplacement (auto, vélo, marche...), d'améliorer la sécurité des usagers de la route, mais également de la rue, de fluidifier les circulations des voitures, et favoriser les modes de déplacements actifs. Le quartier Barbe d'Or a été choisi comme quartier pilote cette année. Le passage des quartiers a une vitesse limitée à 30km/h et au retour de la priorité à droite se développera sur autres quartiers résidentiels de la ville centre.

Le développement de l'offre de transport en commun passe aussi par la mise en service de parcs relais, afin de contribuer à minimiser les nuisances en réduisant le nombre de véhicules en villes (réduit le besoin en infrastructures routières, en places de stationnement, préservation de la qualité de l'air...). Deux nouveaux parcs relais ont été mis en service au centre commercial du Grand Moun et au Pôle culturel du Marsan. Ils viennent ainsi compléter les deux autres parcs relais installés précédemment à Mamoura et sur le parking du magasin Gifi.

Par ailleurs, l'itinéraire de l'Eurovéloroute n°3 permettant de relier la côte landaise doit passer par Mont-de-Marsan via la voie verte depuis Villeneuve-de-Marsan. Cet itinéraire, dénommé « La Scandibérique » dans sa partie française, a pour objectif de relier Trondheim, en Norvège, à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, en passant par Paris. L'EV3 est un axe cyclable structurant d'envergure européenne qui est inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes et intégré aux schémas régionaux et départementaux. Il traversera 19 départements et 4 régions françaises sur 1 602 kilomètres. Dans sa partie landaise, l'itinéraire suit une diagonale Nord-Est / Sud-Ouest de 190 kilomètres de long. Mont de Marsan Agglomération est pour sa part traversé par la Scandibérique sur 37 kilomètres de long. Le tracé se compose de plusieurs tronçons, dont certains nécessitent des travaux d'aménagement entre les communes de Saint-Pierre du Mont et Saint-Perdon pour permettre l'intégration à l'Eurovéloroute n°3. Ces travaux sont prévus avoir lieu au premier semestre de l'année 2018.



La collectivité encourage également le recours à ces modes de transports en interne, en finançant 50% de l'abonnement mensuel des agents qui utilisent le réseau Tma, en mettant à disposition des vélos au niveau de certains de ses bâtiments.

La poursuite des actions visant à améliorer la circulation des transports en commun (mise en service d'un dispositif de priorité bus aux carrefours, généralisation des arrêts sur voirie, aménagement des points d'arrêts, prise en compte prioritaire des bus dans les nouveaux aménagements, création d'un pôle de correspondance), la poursuite des travaux d'accessibilité, la mise en service de nouveaux bus, améliorent la qualité du service rendu ainsi que les conditions de transport. Une étude est par ailleurs en cours afin d'évaluer la faisabilité du déploiement de bus fonctionnent au gaz et l'intégrer dans le cahier des charges de la consultation à venir pour la prochaine délégation de service public des transports.

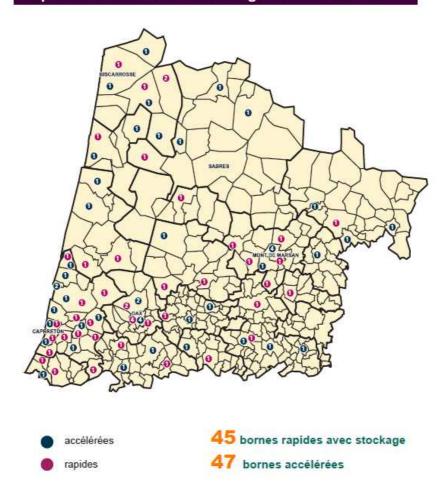
Dans le même objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la création de la Plateforme Sociale permet de réduire la fréquence des transports. En effet, la banque alimentaire, qui fournit une grande partie des denrées distribuées au sein des cinq associations, se trouve dans le même bâtiment que cinq des principales associations, les livraisons se font donc directement.



Enfin, Mont de Marsan Agglomération s'est lancée dans l'équipement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). L'objectif global est l'installation de 89 bornes à l'échelle du département, dont 10 sur le territoire communautaire. Dès cette année, les propriétaires de véhicules électriques pourront recharger leurs véhicules, toutes marques confondues, sur 5 bornes accélérées et 5 bornes rapides, réparties sur les différentes communes de l'agglomération. Selon la nature de ces bornes et des batteries des véhicules, il faudra compter entre 30 minutes et 8 heures pour procéder à une recharge complète.

Cette opération est menée par le Syndicat d'Equipement des Communes des Landes afin de permettre aux détenteurs de voitures électriques de pouvoir circuler sur tout le territoire en ayant la possibilité de recharger leurs batteries sur différents sites du domaine public. Jusque là, seuls quelques concessionnaires permettaient aux usagers d'accéder à des points de recharge propres aux marques de leurs voitures. Un tarif commun à toutes les bornes de la Région a été instauré. Il comporte un abonnement annuel de 18€, des frais de connexion de 2€ à 3,50€ et des frais de recharge de 1,80€ à 2,40€, selon que l'on soit abonné ou pas et selon la nature de la borne (accélérée ou rapide). La collectivité prend en charge 10% du coût d'investissement total et assurera le coût de fonctionnement.

### Implantation des bornes de charge dans les Landes



Autre cible des politiques du Marsan pour lutter contre le changement climatique, le secteur de l'habitat, qui est concerné par diverses actions dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et le Projet d'Intérêt Général. La lutte contre la précarité énergétique est un des objectifs de ces programmes. Cela se traduit par la mise en place d'aides aux travaux, qui contribuent à améliorer la performance énergétique des logements privés et à maîtriser les consommations des ménages. Depuis 2012, la collectivité a mis en place un programme d'aide à la rénovation des logements, appelé Action Habitat. Il permet aux propriétaires occupants des 18 communes de l'agglomération de bénéficier de subventions et d'un conseil technique gratuit pour leur projet de rénovation. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), principal partenaire financier d'Action Habitat, a d'ailleurs annoncé une augmentation des aides en faveur des travaux d'économie d'énergie à partir du second semestre 2016, une opportunité relayée par les services de Mont de Marsan Agglomération, l'obtention de ses aides étant soumise aux conditions de ressources du foyer. L'OPAH-RU et le PIG ont été remplacés depuis 2016 par le Protocole Energie.

Sur la dimension opérationnelle des projets, la recherche de matériaux de voirie locaux s'est poursuivie afin d'utiliser des granulats existants sur le territoire. Le béton désactivé sur la plupart de nos projets provient du

carrière de Pontonx sur l'Adour (matériaux de l'Adour), et un second matériau déployé sur le centre urbain provient de la carrière de Saint Martin d'Oney. Ce travail sur la proximité des ressources est une volonté des fortes appropriée et approuvée par les élus.





Proche localement, la carrière GAMA de Saint-Martin-d'Oney mène également des actions diverses en faveur de l'environnement, comme la promotion du véhicule électrique et la restauration des zones de gravière



L'exemple de l'aménagement du bourg de Saint-Perdon illustre également cet objectif. La scierie Lesbats, qui détient un site d'approvisionnement situé sur la commune, a fourni le bois nécessaire à la construction de certains éléments du projet, comme illustré cicontre. Dans la même logique, l'aménagement du bourg de Geloux a été pensé de façon a exploiter au mieux le matériel déjà existant.

En matière économique, le schéma de développement des nouveaux parcs d'activités a été complété en 2012 dans le cadre du Plan Climat par des préconisations générales en vue de lutter contre le changement climatique.

Dans ce sens et en concertation avec les entreprises installées sur le nouveau parc d'activités de Mamoura, il a été décidé collectivement, depuis 2013, de réduire en intensité et durée l'éclairage public du parc, afin de limiter les consommations en énergie. Cette concertation a également été l'occasion de sensibiliser les chefs d'entreprises présents sur leurs propres systèmes d'éclairage.

Les trois parcs d'activités communautaires sont à ce jour tous desservis par les transports collectifs. Ils bénéficient également de cheminements piéton facilitant les déplacements à pieds.

Enfin, l'utilisation du vélo et les déplacements à pieds sont privilégiés lors des déplacements de proximité en zone urbaine par le pôle développement économique pour ses rendez-vous en entreprises ainsi que pour se rendre aux réunions. La visio-conférence est également un outil de plus en plus utilisée pour des réunions à distance.

Une démarche plus globale est menée en matière de transition énergétique, via une coopération intercommunautaire engagée depuis plus de trois ans, visant à favoriser les échanges d'expériences en matière de réseau de chaleur, et à développer des synergies autour de filières courtes dans les domaines des énergies renouvelables, comme pour la filière bois ou la méthanisation. Une réflexion est ainsi menée entre deux territoires proches afin de connaître les gisements et potentiels d'installation de plateformes boisénergie, soit des aires de stockage et de séchage adaptées permettant de produire un bio-combustible de qualité.

Cette coopération s'est traduite par une candidature commune entre Mont de Marsan Agglomération et la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac, en réponse à l'appel à projet national pour les « Territoires à Énergie Positive pour une Croissance Verte ». En 2015, les deux territoires ont été lauréats de cet appel à projet. Sur le Marsan, le déploiement de cet appel à projet se traduit autour de trois actions déployées jusqu'à cette année :

- -aide à l'amélioration thermique de l'habitat privé ;
- -amélioration de l'éclairage public ;
- -amélioration des appareils de chauffage.

D'autres actions sont également en construction, autour de la promotion du Gaz Naturel de Ville comme carburant alternatif, dont une partie de la production sera produite depuis la future station d'épuration de Jouanas sur la commune de Mont de Marsan, à partir des résidus d'épuration et d'intrants issus de l'agriculture locale.

# 1.2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement des territoires, leur conservation est donc essentielle. Consciente de cet enjeu, la France s'est engagée dès 2009 via l'adoption de la loi Grenelle 1 qui marque son engagement résolu sur une trajectoire nouvelle pour la préservation de son environnement. Son vote confirme les objectifs assignés aux services de l'État et prévoit l'intégration des ressources naturelles dans les documents de planification de l'urbanisme. Suivra depuis 2011 la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité. Dans la continuité de cette règlement, une loi-cadre sur la biodiversité est en cours de réflexion depuis 2016.

La mise en œuvre d'études environnementales dans les projets d'aménagement portés par l'agglomération permettent une connaissance précise des milieux, et d'adapter le parti pris d'aménagement à cette richesse. Cette démarche a permis d'inverser les regards et les habitudes de travail : le recensement des enjeux écologiques est le plus souvent perçu comme un atout (zone humide paysagère, espaces tampons de gestion des eaux pluviales...) et non plus forcément comme une contrainte, sur lequel le projet va s'appuyer pour proposer un aménagement adapté.

Le Schéma de Cohérence Territorial, document cadre de la planification urbaine à l'échelle de l'Agglomération, intègre ce triple objectif de préservation, et est à l'origine de plusieurs démarches qui ont permis d'identifier les secteurs du territoire devant être préservés, et de participer à leur protection.

Premièrement, à travers la définition de la trame verte et bleue, amorcée depuis plusieurs années et qui a constitué une action importante des techniciens vers le public et les élus du territoire. Ce travail a pu être poursuivi grâce à la participation à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et la modification de l'atlas cartographique édité par la Région Aquitaine pour identifier les zones naturelles à protéger, les corridors écologiques ainsi que les principaux obstacles.

La même vigilance a été observée pour les deux sites Natura 2000 présents sur le territoire communautaire, celui du réseau hydrographique des affluents de la Midouze et celui du réseau hydrographique du Midou et du Ludon dont le document de gestion, en phase de finalisation, est entré dans sa phase opérationnelle l'an dernier. Lors de l'élaboration du SCOT, une étude d'incidence Natura 2000 avait été réalisée, afin de vérifier que le projet du territoire n'était pas de nature à porter atteinte à ces deux sites, qui font depuis l'objet d'une consultation par Mont de Marsan Agglomération lors de la redéfinition de leur périmètre ainsi que sur les préconisations de gestion. L'ensemble des projets situés au sein des périmètres de ces deux sites Natura 2000 font d'ailleurs l'objet d'une étude d'incidence pour évaluer les impacts potentiels. Certaines communes de l'Agglomération concernées par l'un des deux périmètres vont même plus loin dans la démarche via la signature d'une charte les engageant à la réalisation de pratiques d'entretien adaptées. Ces éléments structurants sont bien perçus par les élus et les habitants, de plus en plus sensibilisés à l'importance de maintenir la nature environnante.

D'autre part, le SCOT porte une attention particulière à la problématique de la gestion de l'eau, à travers la

préservation de cette ressource, la lutte contre son gaspillage et la maîtrise des risques de pollution. Pour cela, il s'appuie sur deux documents : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour Garonne, en respectant ses prescriptions et ses recommandations, et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Midouze. Le plan local d'urbanisme intercommunal est élaboré avec le même souci de préservation quantitative et qualitative de cette ressource, devenue en enjeu majeur en matière de conservation de la biodiversité ainsi que pour la santé des usagers.

Sur la gestion de l'eau, la collaboration avec les syndicats de rivières intervenant sur le territoire permet également de suivre l'ensemble des problématiques liées à l'entretien de ces espaces et d'apporter un appui technique pour des opérations concrètes. D'une manière plus générale, les démarches portées par l'ensemble des acteurs concernés font l'objet d'un suivi afin de concilier les enjeux et objectifs à toutes les échelles. La collectivité suit ainsi les différentes études, comme cette année dans le cadre du projet de territoire du Midour concernant le bassin versant du Midour jusqu'à Mont-de-Marsan. L'objectif global de ce projet fédérateur porté par l'Institution Adour est de co-construire avec les acteurs locaux un diagnostic et un programme d'actions pour la gestion quantitative de l'eau en intégrant davantage d'acteurs locaux, en mettant à jour de façon concertée le diagnostic des besoins et les solutions envisagées pour satisfaire ces besoins, en écrivant le programme d'actions correspondant.

Troisièmement, le SCOT pose comme principe la protection des sols à forte valeur agronomique, de façon à maintenir leur vocation agricole, un critère qui est observé dans les choix d'aménagement futurs. L'Agglomération apporte un appui-conseil aux communes dans le cadre de la maîtrise du foncier à vocation économique. L'ensemble de ces axes de travail doit permettre à Mont de Marsan Agglomération de proposer à tous un environnement de qualité, en sécurisant les milieux naturels et les espaces agricoles. Les objectifs définis dans le SCOT concernant cette problématique ont été appliqués à l'ensemble des projets, et le futur plan local d'urbanisme intercommunal intégrera également cet objectif. En effet, le règlement et le document graphique seront conçus de façon à préserver les sols à forte valeur agronomique, et à soutenir l'activité agricole.

Lancées en 2012, les études environnementales des milieux se sont depuis déployées pour tout projet d'aménagement économique. Cette démarche a changé les regards et les habitudes de travail : le recensement des enjeux écologiques, souvent vu comme une contrainte par le passé, est maintenant considéré comme un atout sur lequel le projet va pouvoir s'appuyer pour proposer un aménagement adapté (zone humide paysagère, espaces tampons de gestion des eaux pluviales...). Cette connaissance fine permet de proposer un parti pris d'aménagement adapté et respectueux de l'environnement et des paysages.

D'autre part, les projets de requalification d'espaces publics ou de voirie comprennent en étude préalable la réalisation d'une étude hydraulique afin de séparer les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, et de valoriser les solutions d'infiltration pour le réseau d'eau pluviale. Cette année, sur la dernière tranche d'aménagement de l'entrée ouest, un collecteur d'eau pluvial a fait l'objet d'une réhabilitation afin de gérer les eaux pluviales.



Plus spécifique aux zones urbaines, l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers pavillonnaires de 23h30 à 6h est un bon exemple pour illustrer concrètement la volonté de réduire les nuisances environnementales générées sur la faune et la flore, en plus de réduire la facture énergétique et de favoriser ainsi une consommation responsable.

Cette démarche peut aussi être illustrée par le parc d'activités de Mamoura, où un règlement et livret d'accueil est systématiquement remis à chaque entreprise qui acquiert un terrain. Ce document intègre des prescriptions paysagères et architecturales afin de garantir la bonne insertion des entreprises du parc d'activités dans son environnement.

Toujours au sein de ce parc d'activités, une prairie fleurie a été semée sur tous les espaces publics enherbés

et reculs paysagers. Celle-ci demande moins d'entretien qu'un engazonnement classique (2 tontes annuelles seulement), s'intègre mieux dans le paysage et favorise la biodiversité.

Enfin, sont effectuées 2 fois par an des analyses des eaux souterraines permettant de veiller à leur qualité et à l'impact de l'activité économique sur la ressource en eau et la zone humide située à proximité immédiate de cette zone.

Enfin, l'élaboration du plan de gestion écologique de la zone humide d'Hapchot, site naturel mitoyen, est à l'origine d'un ensemble d'actions déployées depuis 2015 et jusqu'en 2019. Cette année a notamment été marquée par un approfondissement des connaissances sur le fonctionnement hydrologique de ce milieu humide et la qualité de l'eau, ce qui rejoint un des enjeux majeurs évoqués précédemment.



L'autre initiative marquant l'engagement de Mont de Marsan Agglomération pour la préservation de son environnement concerne la mise en place du Parc Naturel Urbain (PNU), dont les principes fondateurs sont :

- -la préservation des richesses naturelles et patrimoniales,
- -la création d'espaces de promenade et de loisirs,
- -l'éducation à l'environnement.

La mise en place du Parc Naturel Urbain permet l'aménagement de sites naturels et/ou historiques dans le respect de leur fragilité via la réalisation d'un plan de gestion écologique.

Premier site du PNU : les Neuf Fontaines (réhabilitation d'un airial landais et mise en valeur des étangs) Espace Naturel Sensible inauguré en 2015. Le plan de gestion, mis en œuvre depuis 2012, a fait l'objet d'un bilan fin 2016 afin de partir sur de nouvelles actions pour la période 2017-2021. Ce travail effectué par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine a permis de mesurer l'efficacité des actions mises en place pour la gestion de cet espace naturel. Les principales conclusions sont positives avec l'amélioration de l'état des secteurs prioritaires (fragiles écologiquement ou particulièrement dégradés) et un résultat satisfaisant lors du suivi des espèces protégées. Par ailleurs, un bon équilibre a été trouvé entre ouverture aux promeneurs, sensibilisation et information auprès du public, et conservation des milieux et espèces protégés. Certains points de vigilance restent à observer et sont prévus dans le cadre de la nouvelle programmation : l'eutrophisation des plans d'eau (une vidange est ainsi prévue pour l'année prochaine), la présence d'espèces invasives, la protection nécessaire des berges et des zones tourbeuses...



En parallèle, le site continue a accueillir des visiteurs en particulier au cours de la saison estivale, et dans le cadre d'animations organisées pour les scolaires/le grand public comme ce fut le cas le 17 septembre dernier lors des Journées du Patrimoine, une initiative menée par la ferme des Neuf Fontaines qui a proposé un marché des producteurs.

Second site du PNU, les mottes castrales de Castets situées sur la commune de Bougue et inaugurées en 2016. Les aménagements ont été pensés de façon à conserver un équilibre entre préservation et ouverture au public de ce site à dominante archéologique. L'année dernière, de nombreux habitués et visiteurs occasionnels ont fréquenté ce lieu avec un impact non négligeable sur l'activité de la commune et de son épicerie. Sur l'été 2017, les estimations rejoignent ce premier bilan positif. Des améliorations ont pu être apportées et des projets portés par la commune en charge de l'entretien, sont en cours pour permettre d'apporter une dynamique locale autour de cet aménagement communautaire d'un site naturel et historique apprécié des habitants et visiteurs alentours.



Maguette installée au printemps sur le site de Castets



Etang de Massy asséché au cours de cet été

La même démarche est adoptée sur le prochain site, celui de l'étang de Massy situé sur la commune de Gaillères, dont le diagnostic écologique élaboré en 2015 a permis de prévoir un ensemble d'actions comme la vidange de l'étang réalisée en début d'année et menée sur plusieurs mois, en parallèle du projet d'aménagement. C'est d'ailleurs l'opération marquante puisqu'elle n'avait pas été réalisée depuis plus de 10 ans. L'étang a ensuite été asséché pendant plusieurs mois afin de minéraliser les boues. Cette étape a également limité la prolifération d'espèces indésirables. De la même manière que pour le site des Neuf Fontaines, des vidanges régulières seront programmées dans les années à venir. Les travaux d'aménagement ont pu être menés en parallèle durant cette période, afin de prévoir une inauquration au printemps 2018.

Consciente que la préservation de la biodiversité passe par un travail important de sensibilisation, la collectivité s'engage de plus en plus sur la problématique de l'éducation à l'environnement, à mettre en lien depuis 2015 avec le transfert de la compétence scolaire, périscolaire, extrascolaire et restauration scolaire.

Le projet éducatif territorial communautaire, mis en application pour la rentrée 2016, a pour vocation de développer une politique éducative uniforme sur le territoire en faveur des enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire en respectant trois objectifs éducatifs stratégiques qui rejoignent les principes du développement durable :

- -favoriser l'épanouissement, le bien-être, en prenant en compte les intérêts et besoins des enfants,
- -contribuer à former des citoyens responsables et autonomes,
- -promouvoir l'égalité des chances (en améliorant l'accès aux différentes pratiques culturelles, sportives...). Ce nouvel outil communautaire permet une meilleure cohérence de l'offre existante, et notamment sur les thématiques de la préservation de l'environnement (tri et recyclage des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, ecogestes...).

Afin de mieux accompagner les établissements scolaires qui le souhaitent dans la mise en œuvre d'un ou plusieurs projet(s) d'éducation à l'environnement, les services Education et Développement Durable ont recensé les outils et dispositifs existant dans ce domaine à l'échelle du territoire communautaire, pour les diffuser dans un second temps auprès de l'ensemble des écoles.

En matière d'offre, la collectivité peut s'appuyer sur des lieux emblématiques comme le site des Neuf Fontaines évoqué précédemment et qui a été pensé de façon à accueillir un public scolaire, ou les ruches du parc Jean Rameau.



Plantation de fleurs pour les abeilles en juin dernier au parc Jean Rameau

En parallèle, plusieurs actions sont menées au quotidien au sein des établissements : tri sélectif dans les écoles, centres de loisirs et dans les cantines scolaires ; création de potagers,... Sur la thématique des déchets, un projet est d'ailleurs en cours de mise en place avec le SICTOM pour améliorer les pratiques. Enfin, dans le cadre des TAP, des ateliers jardinage, compostage et d'initiation à la nature à la flore sont proposés.

### Ouelques exemples d'actions menées cette année :

-accueil périscolaire à Pouydesseaux : depuis la rentrée des vacances d'hiver, un projet de jardin collectif est mené par l'équipe d'animation du service périscolaire de Pouydesseaux (en lien avec la municipalité de Pouydesseaux). Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEdT). Il a pour but de développer la notion d'écocitoyenneté et de sensibiliser les enfants au développement durable, ainsi qu'à un mode de culture naturel. À plus long terme, l'équipe d'animation souhaite que ce jardin devienne un lieu d'échange et de partage, entre les enfants et les Pouydessois.

-écoles de Saint Perdon et de Saint Pierre du Mont : ateliers pédagogiques sur les grenouilles menés par l'association Cistude Nature et visite de la chèvrerie pour les CE2-CM1 et CM2 de Saint Perdon et Saint Pierre du Mont le lundi 11 avril aux Neuf Fontaines à Bostens.

# 1.3. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cette finalité doit être menée de façon cohérente pour l'ensemble des services de la collectivité, qui ont ici un rôle d'exemplarité. Elles doivent favoriser l'ecoresponsabilité en tant que prestataire de services publics auprès de la population mais également en tant que consommateurs. Elle implique également une coopération interterritoriale pour favoriser les initiatives des différents acteurs du territoire.

Dans cette perspective, l'Agglomération a affiché sa volonté de travailler avec les territoires extérieurs en matière de développement territorial. En effet, l'influence du Marsan, en tant qu'agglomération et que préfecture, se fait ressentir au delà de ses limites administratives, comme en témoignent son aire urbaine (de plus de 65 000 habitants en 2009) et sa zone de chalandise de 140 000 habitants qui dépassent les limites du département des Landes.

L'Agglomération a poursuivi sa coopération avec les territoires limitrophes, pour travailler à une cohésion inter communautaire en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

Doit être cité le travail engagé avec la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac qui s'est traduit par une candidature commune en réponse à l'appel à projet national pour les « Territoires à Énergie Positive pour une Croissance Verte ». Ce projet, détaillé précédemment, a été réfléchi à une échelle inter communautaire afin de favoriser les échanges d'expériences en matière de réseau de chaleur, et de développer des synergies autour de filières courtes dans les domaines des énergies renouvelables, comme par exemple la filière bois ou la méthanisation.

L'Agglomération a poursuivi sa coopération avec ses territoires limitrophes, pour travailler à une cohésion intercommunautaire en matière d'aménagement du territoire, à l'instar de la coopération engagée avec la communauté de communes du Pays Grenadois, ou encore le Pays Adour Chalosse Tursan dans ce domaine. Elle échange régulièrement avec ses homologues du territoire et hors des limites du département, dans un souci d'échange et de partage d'expériences de façon à enrichir ses pratiques et à gagner en efficience dans ses choix.

Un autre exemple de ce travail à l'échelle intercommunautaire, le projet touristique Landes Intérieures. Ce travail a été amorcé en 2015 dans le cadre d'une candidature conjointe entre les Offices de Tourisme de Mont de Marsan Agglomération, du Pays Grenadois et du Cap de Gascogne, pour répondre l'Appel à Projet Régional concernant la structuration touristique des territoires. En 2017, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne avec celle d'Hagetmau Communes Unies et du Tursan, le périmètre du projet s'est naturellement élargi à l'intégralité de la nouvelle Communauté de Communes Chalosse Tursan. La collaboration s'est donc poursuivie afin de moderniser les Offices de Tourisme du territoire et de rendre plus cohérente certaines de leur politiques, notamment en matière de démarche Qualité Tourisme, de mise en place de la Taxe de Séjour ou encore de politique vis-à-vis des partenaires touristiques privés. L'intégration de cet Appel à Projet permet de s'organiser à l'échelle des trois Offices de Tourisme pour harmoniser leurs services, mutualiser leurs moyens et travailler ensemble. Cette démarche a également permis aux responsables élus de dépasser les thématiques inscrites dans l'Appel à Projet régional, notamment en initiant la création d'une destination touristique à l'échelle des Landes Intérieures. Pour cela, des outils de promotion ont été développés tels que le blog de destination Landes Intérieures (visites-landes.fr) et la page Facebook Landes Intérieures qui a attiré plus de 7000 fans en 3 mois.



Enfin, la collectivité continue de s'impliquer au sein des différents réseaux professionnels dans des domaines tels que l'habitat ou l'environnement : observatoires du foncier et de l'habitat en Aquitaine, réseau des Plans Climat Aquitains...

En parallèle de ces collaborations, et dans la volonté de respecter le principe d'exemplarité, Mont de Marsan Agglomération a poursuivi sa politique de consommation responsable dans ses différents projets d'aménagement.

Membre depuis 2013 de l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables, la collectivité s'est appuyée sur cette structure pour poursuivre en 2017 les objectifs suivants :

- -susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables
- -accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel
- -valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- -favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables

Au-delà de cette collaboration, le principe de consommation responsable est une valeur que l'ensemble des services de l'Agglomération se sont appropriés :

-au niveau juridique, via la mutualisation des services de la commande publique de l'Agglomération et de la Ville de Mont de Marsan, dont l'un des enjeux est de développer une culture d'achats groupés, permet

également d'harmoniser les pratiques en matière d'achats éco-responsables : plusieurs groupements de commandes ont d'ores et déjà été constitués, notamment dans la perspective de mettre en place un magasin commun en termes de fournitures diverses.

-pour la gestion du mobilier, via une collaboration passée avec l'Union des Groupements d'Achats Publics en mai 2016 pour l'acquisition de nouveaux mobiliers. Cet organisme a mis en place une politique d'achat simple et pragmatique, prenant en compte les préoccupations de développement durable tout en restant économiquement efficace. Environ la moitié des offres sont responsables et permettent à la collectivité d'assurer son objectif d'achat conciliant les aspects du développement durable, conformément à l'article 5 du Code des marchés publics. A ce sujet, le travail est toujours en cours pour la gestion du recyclage du mobilier avec deux actions menées en parallèle, le recensement et classement d'une part, et la recherche des filières de recyclage les mieux adaptées d'autre part.

-au niveau comptable, avec la dématérialisation des factures et des pièces justificatives via le recours à un nouveau logiciel comptable. La deuxième partie de ce processus de dématérialisation initié en 2015 a pu s'achever. Ainsi, les bons de commande et les mandats de paiement ne sont plus imprimés pour signature, qui se fait désormais par voie électronique. Ils sont ensuite directement envoyés aux fournisseurs ou au trésorier, générant une économie de papier et de toner non négligeable. Le recours à la plateforme nationale de dépôts des factures dématérialisées Chorus doit être généralisée sur 3 ans. En complément, des parapheurs électroniques nécessitant une signature numérique des élus (et évitant ainsi les impressions de bordereaux) ont été mis en place depuis 2016. Ainsi, l'ensemble de la chaîne comptable est dématérialisé (du bon de commande jusqu'au mandatement).

-pour la gestion des bâtiments et du matériel, via une démarche similaire avec la mise en place d'un logiciel de gestion du patrimoine de la collectivité. La priorité a été donnée cette année pour la gestion des bâtiments scolaires, puis suivra la voirie pour ensuite couvrir toute les interventions techniques comme les fluides ou le parc automobile. En parallèle des économies de papier engendrées, l'utilisation de ce logiciel permettra une meilleure traçabilité des demandes d'intervention, une meilleure gestion des stocks et coordination entre les services ainsi qu'une plus grande réactivité.

-sur la voirie, avec des actions comme la démarche de concassage et de criblage des matériaux qui avait prévalu pour la réalisation du belvédère de l'entrée ouest, et qui a été reconduite sur le chantier du Pôle d'échange multimodal afin d'obtenir les éléments souhaités pour qu'ils soient directement réemployés sur le chantier. Cette année, le fraisât issu du rabotage des chaussées a fait l'objet d'une valorisation, et a été réutilisé comme élément de structure.

-cette volonté d'ecoresponsabilité sur les achats et de lutte contre le gaspillage est également affichée à l'échelle de la Plateforme Sociale du Marsan: les denrées alimentaires en fin de dates sont collectées dans les magasins volontaires et sont ensuite distribuées aux bénéficiaires ou données pour les animaux selon le type de produit. D'autre part, elle récolte les dons divers des particuliers (hors mobilier) et les redistribue aux associations ou aux bénéficiaires. Dans le cas où des vêtements récoltés sont inutilisables, ceux-ci collectés par l'entreprise Ecoval qui valorise et recycle 96% des textiles récupérés.

-sur le scolaire, et notamment la restauration scolaire, où des initiatives sont menées au niveau des cantines et de la cuisine centrale. Cette dernière qui produit 380 000 repas pour les écoles en plus de ceux confectionnés pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale, travaille sur le futur marché d'achat de denrées alimentaires, qui sera l'occasion de privilégier les circuits courts et les produits de qualité. En parallèle, des actions sont déjà en menées au quotidien, renforcées par le Projet Educatif Communautaire : intégration du bio, valorisation des labels de qualité (filière bleu, blanc, cœur par exemple), lutte contre le gaspillage alimentaire en adaptant les volumes produits selon les effectifs exacts, réflexion sur l'importance d'un temps de pause méridienne adapté. Une nouvelle démarche a pu être lancée cette année pour identifier les pratiques existantes, le recensement des outils qui peuvent être mis en œuvre et des interlocuteurs sur lesquels la collectivité peut s'appuyer (réseau régional, associations, SICTOM...) afin de s'impliquer plus spécifiquement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, et avec comme objectif de proposer une stratégie à partir de 2018.

L'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération (OTCA) intègre de façon obligatoire la dimension de développement durable dans son quotidien depuis plusieurs années.

Le classement de l'Office en catégorie I (obtenu en janvier 2015, catégorie la plus élevée des Office de Tourisme classés) et la marque Qualité Tourisme (obtenue pour la première fois en 2012, renouvelée avec succès en 2015, un nouvel audit est prévu en 2018) donnent un cadre à suivre afin de développer cette dimension de développement durable.

De par son classement en catégorie I, l'OTCA a dû justifier qu'il réalisait des actions internes basées sur les principes du développement durable et mettait en œuvre des actions de sensibilisation des touristes et des acteurs touristiques locaux publics ou privés en matière de protection de l'environnement.

Concernant la marque Qualité Tourisme, le référentiel Qualité des Offices de Tourisme de France possède un chapitre « Développement Durable ». Ainsi l'OTCA a répondu avec conformité aux points suivants et veille à les respecter de façon continue :

Critères obligatoires et/ou facultatifs du référentiel QUALITE TOURISME en termes de développement durables	Actions mises en place à l'OTCA de Mont de Marsan Agglomération		
Le personnel de l'OT réalise un ensemble de gestes courants pour économiser l'eau et l'énergie	Une fiche procédure interne spécifique aux économies d'énergie et à la réduction de la consommation des déchets est obligatoirement applicable à l'ensemble du personnel, employés permanents comme saisonniers ou stagiaires		
En cas d'acquisition d'équipements, l'OT favorise systématique l'achat d'équipements économe en énergie et en eau	La mise en place d'une végétalisation dans l'espace accueil avec l'utilisation de végétaux stabilisés ne nécessitant pas d'arrosage		
Le tri des déchets est réalisé en interne si existant sur le territoire	-Le tri des déchets (à l'espace accueil, dans les bureaux et dans l'espace cuisine) est respecté -Le tri des déchets est également imposé au sein des différents équipements touristiques gérés par l'OTCA (meublés touristiques et aire de camping car)		
L'OT a une politique d'achat favorisant des produits ayant obtenu un label ou une certification environnementale ou ethnique	Que ce soit pour ses propores locaux ou pour les meublés touristiques dont il assure la gestion, l'entretien se fait dans la mesure du possible avec des produits écolabellisés.		
Dans son fonctionnement interne, les impressions se font de manière raisonnée	-Optimisation de l'utilisation du papier brouillon (bacs récupération du papier placés à chaque étage) et configuration par défaut des imprimantes en noir et blanc -Dématérialisation de la gestion des finances publiques		
L'OT favorise dans la mesure du possible, les réunions dématérialisées	-Dans le cadre des ressources humaines, accepte les pré- entretiens en visioconférence si demandé, -A l'attention du personnel : favorise les webséminaires départementaux et régionaux		
L'OT pratique une gestion raisonnée des déplacements professionnels	-L'utilisation des transports en commun et déplacement doux est intégrée dans les habitudes du personnel -Le covoiturage avec les autres structures touristiques voisines est privilégié pour les réunions communes		
L'OT maîtrise ses stocks et définit la gestion des documents qu'il édite	Une gestion précise de la documentation touristique est tenue quotidiennement à jour et permet à moyen termes de réajuster correctement les stocks en fonction de la documentation écoulée les années précédentes.		
L'OT informe précisément sur les moyens de se rendre et de circuler sur le territoire en utilisant des transports en commun ou en utilisant toute autre forme d'accès de circulations douces	-L'OTCA informe sur les différents moyens de transports de se rendre sur le territoire en utilisant les transports en commun. Ces informations sont communiquées sur le site internet ainsi que sur les brochures éditées par l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan AgglomérationPour les déplacements sur place ou pendant le séjour, l'OTCA privilégie également les transports en commun : les plans du réseau et les fiches horaires sont disponibles sur demande à l'accueil, le visiteur a également la possibilité d'acheter une carte de transports du réseau TMA auprès de l'accueil de l'Office de		

	TourismeUne nouveauté durant l'été 2017, l'OTCA a passé un partenariat avec le réseau TMA afin de proposer des vélos en location à la journée à ses visiteurs.		
L'OT diffuse une information sur les milieux naturels fragiles (si existants sur le territoire) Cette information se fait en collaboration avec les autres acteurs territoriaux engagés dans la protection de l'environnements	-L'OTCA est situé au cœur du Parc Naturel Urbain du Marsan et comme porte d'entrée du Parc Naturel des Landes de Gascogne : deux territoires majeurs en termes de sensibilisation à l'environnementA noter que dans le cadre du Parc Naturel Urbain du Marsan, l'OTCA propose des visites guidées autour de la faune et de la flore du site des Neufs Fontaines à Bostens.		
L'OT informe de manière générale ses clients sur les engagements à respecter par chacun en matière de développement durable du territoire	-Il intègre dans ses principales brochures une partie sur les éco- gestes à adopter pendant son séjour. -Au niveau de la boutique, les produits issus de production locale et/ou artisanale sont privilégiés.		

De par son rôle de relais d'information et de promotion touristique du territoire, l'Office édite chaque année un nombre conséquent de supports de communication. Sa volonté est d'optimiser la réalisation et l'impression de ses supports de communication en adoptant une démarche éco-responsable :

- -en termes d'impression, l'ensemble des brochures éditées est certifié « Imprim'vert » et dans la mesure du possible via une impression à encres végétales et avec du papier PEFC ;
- -sur le plan quantifiable, l'objectif premier est d'éviter le gaspillage : atteindre le nombre optimal de brochures à éditer soit l'équilibre entre la rupture de stock et le surnombre de brochures rendues inutilisables après leurs dates de validité, et qui se traduit par conséquent par des déchets papiers importants.

L'évolution des principales éditions papier :

	Nom du Guide	Guide Vacances au Marsan (hébergement, restauration et bonnes adresses)	Guide Vacances au Marsan (découvertes et activités)	Carte Touristique Mont de Marsan Agglo	Guide de l'été	TOTAUX
10	Quantités imprimées	8 000	15 000	18 000	9 000	50 000
2015	Quantités diffusées	5 800	14 000	15 500	6 000	41 300
	Perte en %	28%	7%	14%	33%	17%
91	Quantités imprimées 2016	6 000	19 000	16 000	6 500	47 500
2016	Quantités diffusées 2016	5 760	15 500	12 500	5 000	38 760
	Perte en %	4%	18%	22%	23%	18%
	Nom du Guide	Magazine de	destination	Carte Touristique de Mont de Marsan Agglo	Guide de l'été	TOTAUX
2017	Quantités imprimées	15 000		16 000	7 000	38 000

2017					
Quantités diffusées 2017	En cours				
Perte en %					
Durée	1 an	1 an	1 an	4 mois	
Dates de parution	Avril	Avril	Avril	Juin	
Date de fin de validité	Mars N+1	Mars N+1	Mars N+1	Fin septembre	

A noter qu'en 2017, le nombre d'exemplaires imprimés a considérablement baissé. Cela s'explique par la fusion des deux éditions « Vacances au Marsan » en un seul magazine plus complet et attractif.

La part générée de déchets papier et carton restant toutefois considérable, l'Office de Tourisme travaille depuis fin 2013 avec une association solidaire et éco-responsable. Elle récupère et traite les déchets émis avec comme solution soit le recyclage de ces derniers en meubles, ou le traitement par des filières éco-responsables. Ce processus s'applique également aux consommables de types ampoules, piles, et cartouches d'impression.

En 2016, la société Recycl'up est intervenue 6 fois dans l'année, afin de collectées 1,6 tonnes de déchets.

	Papier	Carton	Palette	Textile	DEE	Cartouche	Autre	Total
2015	1998*	364	150	0	3,13			2515,13
2016	1145	258,5	195	9	6,5	6	4	1624,00
2016/2015	-43%	-29%	30%		108%			-35%

<sup>\*</sup>Les données sont exprimées en kg.

La baisse significative remarqué en 2016 s'explique majoritairement par l'évolution de la politique de l'OTCA dans sa gestion de la documentation touristique : en effet, outre la documentation touristique éditée par l'Office, celui-ci dispose d'un stock annuel considérable de brochures touristiques des autres territoires et prestataires touristiques des Landes ainsi que des départements limitrophes. Il a donc revu à la baisse ses stocks et priorisé les brochures intra-départementales répondant aux principales demandes de ses visiteurs. En parallèle, l'information via les supports numériques tels que les écrans au sein de l'accueil s'est développée.

Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de sa politique de développement économique, a vocation à conduire des actions de développement et de promotion économique visant à renforcer l'attractivité sur son territoire et à en accroître le potentiel économique.

Pour améliorer son attractivité, soutenir l'innovation, pérenniser les entreprises existantes et leur permettre de se développer, la collectivité a engagé la redynamisation de plusieurs sites à vocation économique en les thématisant et les programmant dans le temps.

Pour compléter cette offre et favoriser les synergies entre entreprises (jeunes ou confirmées, en création ou en développement) et centres de formation et de recherche, l'Agglomération s'est fixée 3 objectifs :

- -soutenir le tissu économique local, premier moteur de développement du Marsan, en améliorant les conditions d'accueil et de développement des projets ;
- -favoriser l'innovation dans les filières économiques du territoire, et plus particulièrement dans la filière numérique sur la base des technologies et logiciels libres, le design industriel, l'industrie de l'image et les éco-technologies ;
- -favoriser le transfert de compétences, en s'appuyant sur son appareil local d'enseignement supérieur et son parc technologique.

### Ce soutien s'est notamment manifesté par :

-La création de la pépinière d'entreprises La Fabrik ouverte depuis janvier 2014. La Fabrik est hébergée dans

des bâtiments provisoires depuis le 1er août 2016, en attendant la construction sur le site SO WATT. Dédiée en priorité au numérique open source et au design, elle accueille 6 entreprises ainsi que le pôle régional de compétences en logiciels libres Aquinetic. Elles sont accompagnées par le pôle développement économique de Mont de Marsan Agglomération, présent physiquement sur le site. Sur 2017, l'espace de coworking situé au sein même de la Fabrik a été régulièrement utilisé durant l'année par 5 entrepreneurs indépendants, dont un télétravailleur jusqu'en juin 2017, ainsi que ponctuellement par des stagiaires des entreprises hébergés en pépinière.

-Le soutien au pôle de compétences en logiciels libres Aquinetic : par un hébergement dans les locaux de la Fabrik, mais aussi par une aide financière pour favoriser l'émergence de projets innovants dans les filières économiques du territoire, et plus particulièrement dans les domaines d'activités stratégiques qui peuvent être développés sur le parc technologique So Watt, par le biais des thématiques transversales que sont le design et l'open source, à savoir : l'agriculture numérique, la cybersécurité, la smart city, la silver économie.

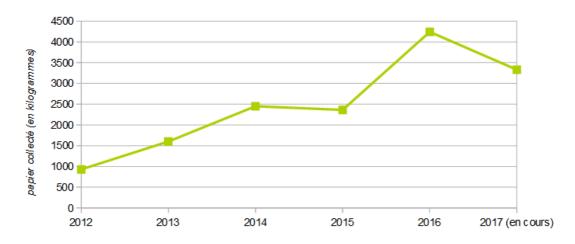
-Le soutien à la recherche, aux formations supérieures et transfert de technologies : Mont de Marsan Agglomération a renouvelé son accompagnement auprès de l'IUT Montois, à travers une nouvelle convention avec l'UPPA pour la période 2016-2020. Dans ce cadre, la collectivité intervient sur deux grands axes :

- le soutien et la valorisation des projets de recherche des laboratoires et équipes de l'UPPA œuvrant à l'IUT de Mont de Marsan, ainsi que le soutien au transfert de technologie : aide au fonctionnement et équipements pour la mise en œuvre de nouveaux programmes de recherche, actions de valorisation des activités de recherche pouvant prendre la forme de colloques ou de séminaires, la création de réseaux de partenaires via le Parc technologique...
- le soutien aux formations dispensées dans les trois départements d'enseignement de l'IUT. Cette aide pourra permettre la diversification des niveaux de formation dans des thématiques orientées vers le milieu économique du territoire et le maintien, sur notre territoire, d'étudiants locaux dans les premières années de leur cursus.

-Enfin, Mont de Marsan Agglomération poursuit son soutien à l'École Supérieure de Design des Landes en participant au financement de la construction de ses nouveaux locaux sur le parc technologique SO WATT, en proximité immédiate de la pépinière d'entreprises, toujours dans le but de favoriser l'innovation, la coopération et la mutualisation de compétences, d'espaces et de matériels.

-Une autre initiative en faveur de l'écoresponsabilité, menée à l'échelle de plusieurs bâtiments de la collectivité, le tri des déchets papiers effectué depuis 2012 au siège social, au centre technique communautaire, à la Fabrik et à la médiathèque, une démarche mise en place en partenariat avec le centre landais de valorisation matière (CLVM), société de tri basée à Saint-Avit. En 2015, 2 tonnes et 362 kg de papier avaient été collectés et valorisés sur ces quatre sites. Cette action a ensuite fait l'objet d'une réflexion commune avec la ville de Mont-de-Marsan dans le cadre de la mutualisation des services et des déménagements liés, pour permettre une gestion optimisée de ces déchets spécifiques. Ainsi, les papiers de la mairie de Mont-de-Marsan et du pôle technique ont été valorisés de la même manière depuis 2016 avec un total de 4, 24 tonnes recyclés à l'échelle des 6 bâtiments cette même année. Et entre le 1er janvier de le 31 septembre 2017, déjà 3,33 tonnes de papiers ont fait l'objet du même traitement. L'an prochain, est notamment prévue la fourniture de nouveaux bacs de récupération afin d'améliorer les pratiques des agents et d'optimiser au mieux cette intervention.

### EVOLUTION DE LA QUANTITE DE PAPIER COLLECTE SUR DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE



Enfin, le SICTOM du Marsan a lancé une démarche d'amélioration de la gestion des déchets sur son périmètre. La majorité des 69 communes concernées par son secteur d'intervention a fait l'objet d'un diagnostic (état des lieux des pratiques actuelles, axes d'amélioration) afin de mettre en place des actions pertinentes ainsi qu'une sensibilisation adaptée auprès des utilisateurs. Mont de Marsan Agglomération a été contactée dans le courant de cette année afin d'être intégrée dans ce processus.

L'ensemble des bâtiments fait ainsi l'objet d'un diagnostic des pratiques actuelles et d'une estimation des quantités par type de déchets. A l'issue de cette phase, des axes d'amélioration seront identifiés (installation de poubelles supplémentaires, de composteurs, affichage...), et mis en œuvre à partir de solutions pragmatiques proposées par le SICTOM (poubelles de tris, affiches de sensibilisation au tri sélectif...). Enfin, des actions de sensibilisation auprès des administrés pourront aussi être imaginées afin de les encourager à réduire leur quantités de déchets et à adopter les bons gestes de tri.



# 1.4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Priorités nationales réaffirmées récemment, ces deux principes s'imposent comme des conditions essentielles du développement durable d'un territoire. La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres

humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses. La solidarité, autre valeur recherchée, doit notamment s'exercer auprès des personnes manquant d'autonomie et des populations âgées.

Le maillage territorial actuel permet à l'ensemble des habitants du Marsan de disposer des premiers services et commerces du quotidien accessibles en moins d'un quart d'heure. Le SCOT s'est fixé comme objectif de maintenir ce niveau d'équipements et de services du quotidien pour tous. Dans ce cadre, le Transport à la Demande sur les communes rurales du territoire de l'agglomération permet de les relier au centre urbain. Il renforce ainsi la cohésion sociale en offrant une solution de transport alternatif à tous les habitants. Les personnes ne disposant pas d'un véhicule ou celles ne se sentant pas en mesure de conduire (âge, maladie...), peuvent ainsi avoir un égal accès aux services, aux soins de santé,... Un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est par ailleurs intégré dans le cahier des charges de la consultation à venir pour la prochaine délégation de service public des transports, afin de proposer une alternative lorsque certains arrêts du réseau urbain ne peuvent être rendus accessibles. Compte tenu des dispositions de l'agenda d'accessibilité programmé et de l'échéancier de la délégation de service public, le TAD PMR sera mis en service pour le renouvellement de la convention début janvier 2019.

La poursuite des marchés clausés, détaillée dans le seconde partie du rapport, permet de constater que l'intervention de Mont de Marsan Agglomération trouve des points de convergence au sein des pactes territoriaux d'insertion avec la politique de formation menée par le Conseil Régional d'Aquitaine et la politique d'insertion suivie par le Conseil Départemental des Landes. Dans ce domaine, la collectivité continue son action en 2017, visant à intégrer dans les marchés qui le permettent des clauses obligatoires en matière d'insertion par l'activité économique.

Autre volet majeur, le travail mené au sein du service Habitat qui impulse et assure la gestion des opérations suivantes :

-les opérations d'amélioration de l'habitat privé : l'OPAH-RU a pour vocation de produire des logements à loyers modérés à destination des ménages modestes et d'améliorer le confort du parc de logement privé du territoire. L'OPAH RU et le Protocole Energie ont également pour objectif d'adapter les logements pour favoriser la maintien à domicile des personnes âgées. La réhabilitation des logements contribue à la rénovation urbaine du cœur de ville de Mont de Marsan et à la dynamisation du centre-ville de Mont de Marsan. Le retour d'habitants en centre-ville, notamment des familles est un enjeu. Depuis le début des opérations, notons que les projets ayant fait l'objet d'un accord de subvention ou d'un dépôt représentent :

- 333 logements de propriétaires-occupants
- 88 logements de propriétaires-bailleurs

-la production de logements sociaux publics : la politique en faveur de la production de logements sociaux, dont le règlement d'intervention avait été adopté en 2012 a fait l'objet d'une nouvelle écriture en 2016 à l'occasion de l' élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat de Mont de Marsan Agglomération. En effet, les besoins du territoire évoluent et de nouvelles demandes émergent. L'objectif est donc d'assouplir les conditions d'octroi des aides à la production de logements sociaux et de répondre à l'objectif du programme local de l'habitat en matière de production de logements sociaux sur les communes de Mont de Marsan et de Saint Pierre du Mont. Dans ce cadre, une aide technique est également proposée aux communes qui ont des projets de logements sociaux, à la fois en phase d'étude de faisabilité qu'en phase opérationnelle. Mont de Marsan Agglomération est également propriétaire de 93 logements conventionnés qui sont gérés par l'Office Public de l'Habitat depuis juin 2013. La majorité est située sur la commune de Saint-Pierre du Mont (80 logements) tandis que les autres logements sont situés dans les communes rurales.

-l'accueil des gens du voyage : à partir de 2009, Mont de Marsan Agglomération a fortement investi dans le domaine de l'accueil des gens du voyage. Depuis janvier 2014, l'ensemble des équipements préconisés dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été réalisé, ce qui permet de répondre aux besoins du territoire et à la diversité des demandes de cette population spécifique. Sur les aires d'accueil, un suivi-social est assuré par le CIAS. L'accès au droit est renforcé (scolarisation, accès aux soins,...). Quatre équipements sont inscrits au schéma sur le territoire : l'aire d'accueil de Saint-Pierre du Mont, l'aire de Grand Passage de Mont de Marsan, l'aire de Petit passage et l'aire d'accueil de Mont de Marsan.

La gestion des aires a été confiée à VAGO GESTION, une entreprise prestataire. Le gestionnaire est chargé d'assurer :

- L'accueil des gens du voyage sur l'aire considérée, dans la limite des places disponibles,
- Le gardiennage et le bon fonctionnement de l'aire et l'application du règlement intérieur défini par le pouvoir adjudicateur,
- L'entretien courant (propreté des sanitaires et des abords, des places de stationnement, des voies d'accès) et la maintenance de l'aire, ainsi que les petites réparations de tous ses biens,
- La perception des cautions, des droits d'usage,
- La médiation en orientant les familles vers les différents services,
- En accompagnement des maires ou des services du Marsan Agglomération et du CIAS, assurer une fonction de médiation sur l'aire d'accueil mais également à destination des voyageurs en situation de stationnement illicite sur les communes de l'agglomération,
- Alerter les services compétents en cas d'urgence (service de secours de lutte contre l'incendie, de police ou gendarmerie, d'action sociale).

En parallèle, l'objectif est de réduire les stationnements illicites en orientant les voyageurs vers les équipements adaptés à leurs besoins.

La gestion et le développement de la Plateforme Sociale du Marsan, lieu de rencontre entre des personnes d'horizons divers tant au niveau de l'âge, de l'histoire de vie ou de la catégorie socio-professionnelles, est également une illustration de la volonté de la collectivité de s'impliquer dans cette recherche de cohésion sociale et de solidarité. Un exemple d'action, l'opération Jardiniers Solidaire, menée depuis deux ans en collaboration avec Gamm Vert. Des graines sont proposés gratuitement aux participants qui doivent, en retour, donner une partie de leur récolte aux associations caritatives de la Plateforme Sociale. Une résussite puisqu'au 31 août 2017, la plateforme sociale du Marsan avait déjà reçu 183,27 kg de légumes contre 53,8kg en 2016.

Le transfert de la compétence Politique de la Ville en 2015 constitue un autre exemple. Cette dernière se définit comme une politique contractuelle et territorialisée sur un certain nombre de quartiers regroupés sous le nom de géographie prioritaire. Elle a pour objectif de prendre en compte, par une intervention publique adaptée, des territoires urbains en difficulté.

Trois quartiers de l'agglomération montoise (environ 2600 habitants) sont classés au rang des 77 quartiers sensibles de la région Aquitaine : le quartier Majouraou à Mont de Marsan, la ZUS du Peyrouat, et la ZUS de la Moustey élargie à l'ouest sur Saint Pierre du Mont.

Ces quartiers, ainsi que l'ensemble du territoire du Marsan, connaissent un taux de chômage important au niveau des jeunes mais aussi des femmes et des personnes de plus de 50 ans.

Le territoire compte aujourd'hui 2 quartiers intégrés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain : Le Peyrouat à Mont-de-Marsan et La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont. Le territoire du Majouraou ainsi que les sites de relogement ANRU deviennent territoires de veille. On assiste à une participation de plus en plus prégnante des habitants des quartiers par le biais de la mise en œuvre des conseils citoyens et une mobilisation des actions de droit commun.

Depuis la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, un contrat de ville a été signé rédigé et signé pour la période 2016-2020.

Ce contrat est porté par l'intercommunalité. Il est structuré autour de 3 piliers, dont le pilier emploi et développement économique qui développe les thématiques suivantes : accès à l'emploi, formation et insertion professionnelle, développement économique, commerce. Ses objectifs :

- -favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires ;
- -permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
- -s'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle ;
- -garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi (emploi d'avenir, contrat unique d'insertion, insertion par l'activité économique...) ;
- -expérimenter le dispositif des emplois francs (outil spécifique de lutte contre les discriminations);
- -adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers.

Les principes de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations sont également pris en compte dans le cadre de la compétence scolaire, à travers des actions concrètes :

- -Mise en place d'une politique tarifaire équitable ;
- -Gratuité d'une partie des temps périscolaires ;

- -Réalisation d'animations en partenariat avec des associations locales (fête de l'école, Carnaval, Noël...);
- -Sensibilisation des enfants aux droits de l'enfant ;
- -Partenariat entre des écoles, des EHPAD et des associations de seniors (exemple d'un spectacle monté par des élèves pour être ensuite proposés à des résidents de l'Adolphe) ;
- -Participation aux manifestations solidaires comme le Téléthon ;
- -Développement des animations de loisirs partagés, qui s'adressent aux parents et aux enfants.

A titre d'illustration, quelques actions menées cette année pour permettre le développement de rencontres intergénérationnelles (un des objectifs opérationnels du PEdT), favoriser la mixité sociale, et transmettre des valeurs citoyennes et humanistes :

-école de l'Argenté / accueil périscolaire de Mont de Marsan : projet intergénérationnel entre EHPAD Jeanne Mauléon et les enfants de l'école élémentaire de l'Argenté. Après deux années de rendez-vous hebdomadaire réguliers autour de différents ateliers (loisirs créatifs, présentation de petits spectacles, table ronde autour de l'école, échange de récits de vie, expression corporelles, jeux de société...) un projet original commun a été mis en place : la création, sur une année, d'une pièce de théâtre collective intitulée « Vous, souvenez-vous ? » ponctuée de divers chants.

-une pièce de théâtre sur le thème de l'école : depuis la rentrée scolaire 2016/2017, un groupe de 13 enfants et de 9 résidents se retrouvent à l'EHPAD Jeanne Mauléon tous les mardis, accompagnés de trois animatrices, d'une intervenante théâtre et d'une bénévole. Une représentation ouverte a eu lieu en juin à l'Auberge Landaise de Mont de Marsan.

-envoi de cartes de la fraternité le 21 mars 2017 lors de la journée mondiale de lutte contre le racisme, les enfants des centres de loisirs de Mont de Marsan Agglomération ont envoyé une centaine de cartes de la fraternité. En s'inspirant de photos sur le thème de la fraternité, des messages et dessins positifs sont imaginés par les enfants pendant les temps d'animation des centres de loisirs. Ils ont posté leurs cartes à des habitants tirés au sort dans l'annuaire. Inspirée par la Ligue de l'Enseignement, cette action s'inscrit dans l'un des parcours « Citoyenneté » du PEdT.

-accueil périscolaire à Saint Martin d'Oney : les animatrices périscolaires de l'Agglomération ont mis en place, sur cette commune un atelier philo. Depuis le mois de mai, les enfants affectionnent ces rendez-vous. Les animatrices ont imaginé un atelier philosophique autour de thèmes variés. Ainsi, « Les Filous philosophes » prennent forme et se réunissent une fois par semaine. Chaque séance débute par une lecture d'album en rapport avec le thème retenu, puis le débat est lancé. L'animatrice encourage les enfants à exprimer leur pensée. Débattre ensemble renforce l'estime d'eux-mêmes et invite les enfants à devenir des citoyens à part entière.

Enfin, il est important de rappeler le rôle important du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui dispose, parmi ses quatre pôle opérationnels, d'une équipe spécialisée Alzheimer depuis le 01 juillet 2013. Ces professionnels, psychomotriciens et assistants de soins en gérontologie, permettent aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée de rester le plus longtemps à domicile grâce à un accompagnement et à des soins adaptés.

### 1.5. L'épanouissement de tous les êtres humains

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, la notion d'épanouissement suppose de favoriser la démocratie participative et contributive, l'éducation, ainsi que de donner à tous les êtres humains un accès à la culture et aux loisirs. En étant au plus près des habitants, les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité.

Mont de Marsan Agglomération s'intègre plus particulièrement dans cette démarche grâce au travail de deux de ses établissements : le Centre intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération du Marsan (CIAS) et la Plateforme sociale du Marsan.

Le CIAS, dans le cadre de ses différentes missions médico-sociales, dispense des prestations permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées : aide et accompagnement, soins, livraison de

repas... Deux exemples d'actions solidaires, menées en 2017 par le Pôle Domicile du CIAS avec comme objectif de créer du lien social et de rompre la solitude des bénéficiaires, peuvent également être cités :

- -le recueil mémoire en collaboration avec le Médiathèque ;
- -l'opération "Fil à fil, Mont-de-Marsan habillé pour l'hiver." Un projet artistique et social, mené entre l'atelier Tout Art Zimut (animé par des travailleurs sociaux du Département des Landes) et des personnes âgées sollicitées par le Pôle domicile. 134 personnes ont participé à cette action visant à décorer des lieux à Mont-de-Marsan, comme la place de la Mairie ou la passerelle des musées.





D'autre part, le regroupement des associations caritatives au sein de la Plateforme Sociale (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Panier Montois,...) permet de donner une réponse cohérente et adaptée en termes de solidarité, de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté et les exclusions. Plusieurs actions sont menées son l'initiative ou à celles des associations qui y sont installées :

- -les Restos du Cœurs proposent plusieurs interventions au sein de la Plateforme telles que des ateliers informatique, de couture ou encore de français à ses bénéficiaires ;
- -l'Aide à Domicile en Milieu Rural (réseau associatif de services à la personne) propose un atelier cuisine à des personnes en difficulté et aux bénéficiaires de la Plateforme afin d'apprendre à confectionner des repas avec les denrées données lors des distributions. Les associations donnent les aliments lors de cet atelier qui se termine autour d'un repas ;
- -pour les bénévoles des différentes associations, une scéance hebdomadaire de Yoga du Rire leur a été proposé pour l'année 2016 et 2017.

La notion d'épanouissement est également largement prise en compte dans le Projet Educatif Territorial Communautaire dont les orientations s'articulent autour de trois objectifs éducatifs stratégiques :

- -Favoriser l'épanouissement, le bien-être
- -Contribuer à former des citoyens responsables et autonomes
- -Promouvoir l'égalité des chances

Pour s'intégrer dans ces objectifs, des parcours éducatifs sont proposés dans le cadre des temps d'activité périscolaires et des centres de loisirs :

- -Je m'éveille aux arts, au travail manuel, aux nouvelles technologies et au multimédia
- -Je suis bien dans mon corps (sport, sécurité, santé, prévention)
- -Je suis responsable (citoyen)
- -J'explore, je découvre de nouveaux environnements
- -Je me détends, j'apprends autrement

Les effets attendus concernent notamment la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant et donc son épanouissement ou encore l'accompagnement pour l'accueil des enfants en situation de handicap. La mise en place d'outils méthodologiques sont autant de supports venant compléter la démarche globale menée par le service Education, car permettant la définition d'un socle minimum commun : cahier de vie (outil de communication et de liaison entre les familles et les services communautaires en charge de l'organisation et du fonctionnement des temps périscolaires ), passeport (pour retracer les parcours effectués par l'enfant), trombinoscopes pour présenter l'équipe périscolaire aux familles, livret de l'animateur afin de fédérer les animateurs autour d'outils communs, registre des incivilités...

Comme chaque année, un regard peut également être porté sur la Médiathèque du Marsan, ouverte depuis 2012. Le rapport précédent, élaboré courant 2016, ne permettait pas d'afficher le comparatif des chiffres de fréquentation figurant ci-après :

FREQUENTATION 2015	FREQUENTATION 2016
-Fréquentation: 185.000 entrées  -Inscrits: 20.150 et 800 adhérents dans les autres bibliothèques du réseau -Prêts de documents: 265.000 prêts	-Fréquentation: 175.000 entrées année de réduction de l'ouverture, fin de l'ouverture dominicale -Inscrits: 24.000 cartes d'adhérent distribuées au cumul, 11.615 inscrits ACTIFS sur l'année 2016 -Prêts de documents: 271.000 prêts
<u>Détail par animations</u>	Détail par animations
Pôle «Arts Musique et Cinéma» : -34 animations diverses suivies par 1184 personnes	Pôle «Arts Musique et Cinéma» : - 23 animations diverses suivies par 872 personnes expositions non prises en compte, pas de comptage possible
Pôle Adultes : -accueil de groupes : 1180 personnes accueillies -91 animations et 2793 participants	Pôle Adultes : -accueil de groupes : 706 personnes accueillies - 64 animations et 1742 participants expositions non prises en compte, pas de comptage possible
Pôle Multimédia : -74 animations diverses (ateliers, initiations, conférences) pour 670 participants	Pôle Multimédia : -58 animations diverses (ateliers, initiations, conférences) pour 392 participants
Pôle jeunesse : -accueil de groupes : 1413 enfants accueillis sur 50 accueils -32 animations ont réuni 875 personnes	Pôle jeunesse : -accueil de groupes : 1387 enfants accueillis sur 64 accueils -35 animations ont réuni 1037 personnes expositions non prises en compte, pas de comptage possible

Quelques exemples peuvent être cités afin d'illustrer les initiatives menées en matière d'animation auprès des visiteurs :

-Sur la thématique de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : café sciences « Dérive des continents, biodiversité au cours du temps, acquis et idées reçues », conférence de Patrick de Wever, Géologue, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, ancien Président de la Société géologique de France, et actuellement responsable de l'inventaire national du patrimoine géologique -Sur la thématique des modes de production et de consommation responsables : rencontre avec Alain Brumont (premier vinificateur français et mondial, parmi les 10 plus grands vins mondiaux. pour évoquer son métier et sa passion du vin) ; organisation d'une après-midi dédiée à l'échange et au partage autour du jardin et du potager (bourse aux graines entre particuliers et animation avec la plantation d'un carré potager de plantes aromatiques) ; atelier jardinage en collaboration avec l'association "Les Jardins Reconnaissants", pour découvrir et échanger sur l'agroécologie, la permaculture, le jardinage au naturel et le respect du vivant au jardin potager...



Potager conçu pour la Médiathèque en partenariat avec l'association « Les Jardins Reconnaissants »

-Sur le thème de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, lecture « Oh, Mamé! » d'Isabelle Loubère: sollicitée en 2015 par l'EHPAD de Labrit pour aller raconter des contes d'Arnaudin au domicile des anciens, Isabelle Loubère y recueille, au fil de ses rencontres, des histoires de vie, de celles qui ne font pas de bruit et qui en disent pourtant long sur le quotidien d'une existence.

-Pour favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains : « son et sensation : la musicothérapie pour les petits » avec l'association Rouma Eden qui propose un voyage au pays des sensations sonores, à l'aide d'instruments comme le bol tibétain ou sa propre voix, suscitant ainsi chez les plus jeunes, calme et bienêtre ; conférence « le stress, le comprendre, l'anticiper, réduire ses effets »...

D'autres initiatives doivent être citées concernant l'évolution de l'offre culturelle :

- -le regroupement des trois lieux de diffusion (Le Péglé, le Molière et le Pôle) sous une même entité : Le Théâtre de Gascogne,
- -une offre de 48 représentations en cours et à venir sur les années 2017 et 2018,
- -un cycle de conférences ou de rencontres d'artistes avant les spectacles : l'équipe du Théâtre de Gascogne propose à chaque spectateur d'enrichir son expérience sensible et artistique en participant à ces rencontres pour aller plus loin dans la découverte d'un créateur, d'un auteur ou d'un artiste,
- -10 représentations scolaires avec la mise en place de Parcours d'éducation artistique et culturel,
- -le festival Marsan sur Scènes, et la programmation estivale de plusieurs manifestations organisées tout au long du mois d'août permettant d'associer les communes rurales et qui a rassemblé plus de 8000 personnes.

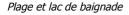
En complément de l'accès à la culture, l'Agglomération souhaite poursuivre le développement des activités de loisirs pour l'ensemble de la population. L'une des meilleure illustration reste la base de loisirs de Menasse.

Ce site situé à quelques minutes du centre de Mont de Marsan au cœur d'un domaine forestier de plus de 120 hectares, constitue un lieu protégé et sécurisé dédié aux activités de plein air pour petits et grands. Il offre une gamme diversifiée d'activités de détente :

- -un lac de baignade
- -un lac de pêche
- -une aire de jeux accessible aux personnes handicapées
- -un terrain de volley-ball
- -un restaurant
- -des aires de pique-nique
- -des sentiers cyclables et pédestres, afin d'encourager les activités sportives et ludiques.

Si la fréquentation fluctue au cours de la saison estivale selon les conditions météorologiques (52 700 personnes comptabilisées sur cette période), l'Agglomération s'attache à mettre en place de nouvelles activités d'année en année pour les visiteurs et habitués. Ainsi, en 2017, en plus de l'accrobranche, du parcours d'orientation, des cours de Pilates et Zumba, ont été proposées des promenades à cheval ou à poney et des séances d'Air Bubble. Enfin, ce site a continué à accueillir les centres de loisirs de l'agglomération et hors agglomération. 1 151 enfants au total sont ainsi venus se rafraîchir durant la saison.







Une des nouvelles activités, les séances d'Air Bubble

En matière de déplacement, la poursuite des actions visant à améliorer la circulation des transports en commun (mise en service d'un dispositif de priorité bus aux carrefours, généralisation des arrêts sur voirie, aménagement des points d'arrêts, prise en compte prioritaire des bus dans les nouveaux aménagements,

création d'un pôle de correspondance), la poursuite des travaux d'accessibilité, la mise en service de nouveaux bus, contribuent à améliorer la qualité du service rendu ainsi que les conditions de transport. Concernant les démarches liées à l'accessibilité, l'Agglomération réalise chaque année des travaux de mise aux normes PMR dans le cadre de ses opérations d'aménagement. En 2017, la Place Saint Roch, la rue Saint Jean d'Août et la place Porte Campet ont pu être mises aux normes. En complément, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics a été élaboré sur la commune de Mont-de-Marsan et des actions sont menées chaque année (par exemple, dans le centre-ville, 50% des passages protégés sont adaptés et équipés de bande podotactile). Mont de Marsan Agglomération et l'association des Aveugles et Mal-Voyant des Landes mettent à disposition des déficients visuels des télécommandes pour sécuriser la traversée de plusieurs carrefours. Un feu sonore est un feu de circulation muni d'un signal sonore permettant, entre autres, aux personnes ayant une limitation visuelle de traverser à une intersection. D'autre part, 30 nouvelles télécommandes sont mises à disposition gratuitement par l'agglomération et l'association des Aveugles et Mal-Voyants des Landes. Ces dernières sont utilisables dans toutes les villes françaises équipées. La liste des traversées équipées est accessible sur le site de la ville et peut être communiquée sur demande en caractères agrandis, en fichier numérique et en braille.



Mont de Marsan Agglomération poursuit en parallèle ses actions enclenchées depuis 2011 en direction des acteurs économiques du territoire, en organisant ponctuellement des rencontres (réunions publiques, ateliers de réflexions). L'ouverture de la pépinière d'entreprises la Fabrik depuis 14 janvier 2014, qui vise à accompagner les jeunes entreprises innovantes dans les secteurs du design et du numérique open source, participe à ce mouvement en facilitant les échanges entre les entreprises hébergées et mutualisant des services. Enfin, plusieurs actions de relations publiques en direction des acteurs économiques du territoire et hors territoire ont également été organisées, à l'occasion du salon « faites de la création d'entreprises » en avril 2017, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, d'événementiels sportifs, ou plus largement, par l'intermédiaire de la presse régionale, nationale, le magazine de l'Agglomération.

Enfin, l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunale pour améliorer le cadre de vie est en cours. Les objectifs du RLPi doivent répondre aux objectifs fixés dans les Plans d'Aménagement et Développement Durables du Schéma de Cohérence Territoriale et du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et concernent notamment la protection du cadre de vie :

- -aménager de manière qualitative les secteurs de renouvellement, d'extension et d'entrées, en ville comme dans les villages et notamment ;
- -protéger et valoriser les sites et paysages qui forgent l'image du territoire ;
- -renforcer les fonctions commerciales, récréatives et touristiques du cœur de l'agglomération;
- -favoriser un développement économique structurant notamment par l'amélioration de la qualité des sites d'accueil, et par-là même, l'image du territoire.

Par ailleurs, le RLPi poursuit d'autres objectifs en matière de prévention des nuisances visuelles, parmi lesquels :

- -mettre en cohérence le traitement de la publicité sur le territoire communautaire (entrées de ville, axes structurants, centres historiques, communes rurales) ;
- -assurer la qualité visuelle et paysagères des principaux axes structurants de l'agglomération ;

-permettre l'implantation de publicité et d'enseignes dans les zones d'activité artisanale, économique et/ou commerciale sous réserve de les intégrer harmonieusement dans les lieux environnants ;

-prendre en compte le développement des nouvelles technologies en matière d'affichage ;

-permettre un meilleur suivi de l'implantation des enseignes.

II. Le Développement Durable : quelle place dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de nos politiques ?

## 2.1. L'organisation du pilotage

L'objectif d'une organisation concertée est que sur un même territoire puissent intervenir des acteurs aux compétences et aux intérêts variés, représentant des institutions et des échelons territoriaux divers.

Pour la majorité des projets, les étapes clés sont présentées en commission thématique et en bureau, puis votées lors d'un Conseil Communautaire, dont la composition a été modifiée dans le cadre du nouvel accord local. Entre janvier et septembre, 93 délibérations ont pu être votées à l'occasion des 6 Conseils Communautaires, dont 1 reste à organiser d'ici fin 2017.

Les dispositifs de pilotage et de réflexion sont clairement définis. Les conditions matérielles d'accueil et de débat sont fonction du nombre de participants, et de leur volonté de s'impliquer.

L'organisation et le pilotage des actions passent par un processus progressif intégrant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par ces projets.

D'autre part, des comités de pilotage sont constitués pour chaque projet et étude en cours. Les acteurs et partenaires socio-économiques et institutionnels y sont régulièrement associés, pour avis consultatifs.

## Descriptif des instances politiques de Mont de Marsan Agglomération

INSTANCES DE DECISION	EFFECTIFS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Conseil Communautaire	55	23	32
Bureau Communautaire	26	6	20
Commission Cohésion Sociale	42	16	26
Commission Rayonnement communautaire	42	27	15
Commission Développement	42	10	32
Commission Environnement et Développement Durable	42	11	31
Commission Finances	24	4	20
Commission Voirie	24	5	19
Commission Education	27	18	11

L'organisation du pilotage est spécifique à chaque service. Par exemple, pour le suivi des clauses sociales, une « plate-forme collaborative insertion » a été mise en place et se réunit tous les 2 mois. Elle est composée des acteurs de l'emploi, des structures d'insertion par l'Activité Économique, de la chargée de mission politique de la ville à la DDCSPP, du directeur Politique de la ville et rénovation urbaine, de l'élu référent et animée par le chargé de mission clauses sociales du Mont de Marsan Agglomération.

Cette plate-forme permet de mettre en commun les informations sur les marchés en cours et à venir, d'échanger sur les candidats et la construction de leurs parcours professionnels, de coordonner les actions d'insertion sur le territoire.

Une autre illustration, la définition et le suivi des actions en matière de développement économique. La commission développement a créé en 2014 un groupe de travail spécifique, chargé du développement économique, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du développement numérique, qui s'est réuni à deux reprises cette année.

## 2.2. La participation des acteurs et de la population

Son intérêt principal réside sur le fait qu'un projet conçu collectivement sera plus facilement accepté par l'ensemble des participants. La prise en compte de tous les acteurs implique une organisation précise car doivent être définis les

modes de participation, le rythme, la transparence des informations, les lieux, les outils... afin de recevoir dans les meilleures conditions l'ensemble des avis et de les prendre en compte.

La participation de la population via les différentes enquêtes publiques ou les enquêtes, la gouvernance avec les acteurs, notamment institutionnels, est ancrée dans nos projets. Ils sont associés à toutes les études d'aménagement, qu'ils soient financeurs ou parties prenantes dans les résultats de l'étude, à l'occasion de comités techniques et/ou de pilotage.

L'implication des acteurs et de la population est généralement observable à l'échelle de tous les territoires. Mont de Marsan Agglomération a donc tenté de poursuivre cette concertation en 2016 grâce à la mise en place d'événements ou d'outils :

-organisation de réunions et commissions (accessibilité, etc...) réunissant les associations afin de recueillir les avis et propositions des représentants des usagers ainsi que de travailler à la préparation de projet de manière concertée dans le cadre d'une démarche de démocratie participative.



-à l'occasion des futurs aménagements, l'Agglomération et la ville de Mont-de-Marsan ont souhaité associer les riverains en s'appuyant notamment sur les Conseils de quartier. A titre d'illustration, la participation des habitants du quartier Saint-Médard pour l'entretien d'un verger partagé sur le Square des Forsythias, projet lancé en 2015. La réussite de cette action a permis la concrétisation d'un deuxième projet similaire, en cours de mise en place dans le quartier de Barbe d'Or.

Atelier dédié à la taille des arbres fruitiers organisé en avril dernier en collaboration avec le Conservatoire Végétal d'Aquitaine

-la commission cycle, mise en place en 2013 pour discuter des aménagements à l'étude et des projets réalisés avec l'association Place au Vélo a continué de se réunir.

-le partenariat noué avec l'Association des Paralysés de France permet d'évaluer chaque projet d'aménagement au regard de l'intégration des handicaps, et d'améliorer les projets en amont de façon à intégrer tous les usagers dans la définition de nos projets.

-le renforcement des réunions de concertation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et la mise en place d'un bureau « accessibilité » regroupant les associations. Ces dernières sont ainsi consultées régulièrement sur les travaux de l'Agglomération, émettent des avis, et peuvent formuler des propositions pour améliorer l'accessibilité des services. A noter qu'en 2015, cette commission a réalisé un important travail de concertation dans le cadre de la mise en place des agendas d'accessibilité programmés pour les bâtiments et le réseau de transport.

-une permanence est assurée une journée par semaine dans les locaux des adultes relais sur chacun des quartiers du Peyrouat et de la Moustey. Un agent reçoit les personnes en entretien individuel pour les informer en recherche d'emploi sur des futurs chantiers dans le cadre des clauses d'insertion, écouter leurs demandes et problématiques, les orienter vers les acteurs de l'insertion, les services compétents, les associations, les services de santé, qui peuvent les aider à lever des freins.

-une action, financée par le contrat de ville et portée par l'Association "les Jardins Reconnaissants" a pu être réfléchie cette année pour une mise en place en 2018 sur le lotissement du Gouaillardet. Cette opération consiste à la co-création de jardin(s) partagé(s) avec et pour les habitants dans le cadre de la politique de la ville.

-en matière d'habitat, et toujours dans le cadre de l'OPAH-RU et du PIG, la promotion des actions d'amélioration de l'habitat privé s'est poursuivie sur l'année 2017. Egalement, pour la cinquième année

consécutive, Mont de Marsan Agglomération a tenu un stand dans l'espace conseil à la foire expo de Mont de Marsan du 29 septembre au 1er octobre 2017 pour faire la promotion des opérations d'amélioration de l'habitat privé et établir de nouveaux contacts avec des propriétaires porteurs de projets. Notons que, dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU et du Protocole Energie, SOLIHA Landes apporte un conseil gratuit et personnalisé aux propriétaires. Des permanences ont lieu les mercredis de 10h à 13h au Pôle Technique situé au 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan.

Enfin, sur l'aire de grand passage, une réunion préparatoire a eu lieu en avril 2017 avec les partenaires afin de fixer les modalités d'accueil des grands groupes : Mairie de Mont de Marsan, Police municipale, Police nationale, Gendarmerie, Préfecture, ASNIT, CIAS, VAGO...

-pour les nouveaux projets d'aménagement de l'espace public et des politiques d'aménagement de l'espace. Ainsi, les nouveaux aménagements de l'avenue Sadit Carnot et de la place Saint Roch ont fait l'objet de réunions publiques avec les riverains et commerçants, de façon à échanger sur le devenir de cette avenue.

-la participation de la population aux opérations portées par la collectivité peut également être beaucoup plus concrète, comme la démarche « 0 pesticide » mise en place en 2016 et développée cette année, comme cela a été évoqué dans la première partie. En collaboration avec la ville de Mont-de-Marsan, les riverains sont impliqués pour participer au désherbage des trottoirs. L'expérience, lancée dans un premier temps sur les quartiers Barbe d'Or et Belle Chaumière, a été étendue sur l'ensemble des quartiers.

Le SCOT a été approuvé par le Conseil Communautaire le 19 juin 2014, et rendu opposable aux tiers le 29 septembre 2014, aux termes des mesures de publicité. Son application donne actuellement lieu à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont les travaux, décidés en Conseil Communautaire le 1er décembre 2015, feront l'objet d'un processus de concertation visant à recueillir le plus largement possible l'avis de toutes les personnes intéressées. Fort de l'expérience issue de l'élaboration du SCOT, un dispositif de concertation similaire est prévu tout le long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (recueil des observations du public, réunions publiques...).

Enfin, la méthode appliquée pour la réalisation et la formalisation du PEdT communautaire met l'accent sur la participation et la concertation des différents acteurs du système éducatif : l'EPCI, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations des Landes, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental des Landes, les représentants des parents d'élèves, les associations... La finalité est de dégager des objectifs et des actions partagés qui seront déclinés sur tout le territoire. Le PEdT formalise ainsi une démarche éducative partagée, en constante évolution. Des groupes de travail par secteur ont été mis en place avec les élu(e)s chargé(e)s des affaires scolaires des communes membres, les directeurs(trices) scolaires, périscolaires et extrascolaires et également avec la présence des inspecteurs d'académie, des services de l'Education Nationale et des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations.

## 2.3. La transversalité/ globalité des actions, politiques publiques et programmes

Un diagnostic transversal permet de mettre en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. Il valorise également les contributions des actions locales, déclinaisons territoriales des grands objectifs impulsés au niveau national ou international.

Des changements ont continué de s'opérer cette année dans le cadre des démarches de transfert de compétences et de mutualisation. Toutefois, le souhait de la collectivité est de maintenir la transversalité au sein des multiples projets qu'elle mène. La prise en compte de l'ensemble des dimensions économique, sociale, environnementale et de développement durable ainsi que les interactions entre ces différentes dimensions impliquent de décloisonner les approches et de développer le travail en mode de projet pour favoriser la transversalité.

L'organisation de nombreux aménagements, études, réalisations... a nécessité depuis quelques années la mise en place d'une organisation permettant la définition d'un chef de projet allant chercher les ressources auprès des différents services.

A titre d'exemple, la démarche transversale d'élaboration du SCOT a engendré l'émergence d'une transversalité au travers des services du Pôle Technique. Cette transversalité se décline aujourd'hui sur tous les autres projets, qu'il s'agisse de projets d'infrastructures, des politiques d'environnement, d'habitat, d'aménagement ou encore de déplacements, où chaque service travaille en interaction avec les autres. Cette transversalité prévaut également avec les services du Pôle Développement, pour les questions relatives développement économique, de politique de la ville ou encore de tourisme.

-Compétence "Transport": inscription des réseaux de transport dans le cadre d'un projet global de développement du territoire : densification de l'habitat autour des nervures du réseau, renforcement de la fréquence sur les secteurs à forte densité, nouvelles liaisons des zones d'activités aux zones d'habitat et au centre-ville, desserte améliorée des zones commerciales, ouverture des axes principaux du transport urbain vers les sites de développement à venir, préparation d'aménagement des infrastructures sur ces axes pour favoriser le transport en commun...

-Compétence "Politique de la ville": les actions Emploi/Insertion exercées au titre de cette compétence peuvent être étroitement liées à l'amélioration du cadre de vie, de l'habitat et au développement économique. La clause d'insertion sociale, quant à elle, est un dispositif permettant à toute personne en difficulté d'avoir une première expérience en situation réelle de travail. Étroitement liée au monde de l'entreprise, sa mise en œuvre requiert une transversalité avec les services techniques pour les marchés de travaux par exemple, mais aussi avec les différents services pouvant intégrer ces clauses (exemple de la médiathèque) et enfin, le service des marchés publics, étape incontournable dans cette ingénierie. L'intervention de la collectivité trouve des points de transversalité avec les pactes territoriaux d'insertion menés par la politique de formation du Conseil Régional d'Aquitaine et la politique d'insertion suivie par le Conseil Départemental des Landes.

## 2.4. Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagée des actions, politiques publiques et programmes

Ce principe interpelle les élus, techniciens et parties prenantes du projet territorial et implique la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable. Nécessairement transversal, il se présente sous différentes formes afin d'analyser l'adéquation des enjeux, des objectifs et des actions retenues.

L'évaluation des projets est réalisée par les collaborateurs de Mont de Marsan Agglomération, sous la responsabilité de chaque direction. Il n'existe pas de dispositif d'évaluation type qui pourrait être appliqué à toutes les actions communautaires, l'évaluation de ces dernières est faite au cas par cas (tableaux de bord, indicateurs d'activité et de suivi,...). Suite à ce constat, peuvent être mentionnés les exemples suivants :

-Gestion du patrimoine : la mise en place d'un nouveau logiciel et d'un logiciel externalisé de gestion de traitement des demandes, évoqués dans la première partie, sont en œuvre depuis septembre 2016 pour l"ensemble des services des Pôles Techniques Mutualisés. Le logiciel de patrimoine (ATAL) dispose de fonctionnalités sur les différents domaines des métiers techniques d'une collectivité. La solution permet d'homogénéiser progressivement les méthodes de travail au sein des différents services et de les optimiser, tout en respectant les spécificités propres à certains métiers. Il est conçu comme outil opérationnel quotidien des services techniques mais aussi comme outil de pilotage de la direction en intégrant notamment des indicateurs d'aide à la décision. Il offre une vision analytique globale des réalisations passées, ainsi que des opérations en cours et à venir. Ce système favorise la communication et évite les doubles saisies, offre un excellent temps de réponse et facilite les extractions de données, les restitutions et les éditions en fonction des besoins de chaque utilisateur. C'est un système suffisamment paramétrable pour être en mesure de s'adapter aux différents niveaux de déconcentration souhaités et permettant la mise en place de circuits de validation et de visas pour simplifier certains traitements et éviter les transferts d'informations sur support papier ou une gestion d'interfaces trop lourde. Il est interfacé avec le logiciel comptable de l'agglomération et de la ville de Mont de Marsan. Le logiciel de gestion des demandes (e-ATAL) vient compléter le logiciel de gestion de patrimoine en proposant une solution web de gestion des demandes techniques. Il permet de centraliser les demandes de travaux et de proximité, de communiquer et de coordonner les actions des services, d'apporter des réponses aux demandeurs et offre une traçabilité et une transparence sur toutes les demandes.

-Transport : évaluation du service grâce à l'analyse du rapport annuel du délégataire, et analyse de tous les faits inhérents au fonctionnement des transports en commun : préparation de tableaux de bords de suivi, de réunions de bilan, d'études des doléances et des observations formulées par les usagers,... Un agenda d'accessibilité programmé a aussi été réalisé par la commission en étroite concertation et collaboration entre les associations, les élus, et les techniciens. Ce document de programmation planifie toutes les actions à mettre en œuvre jusqu'en septembre 2018 afin de rendre le réseau entièrement accessible, ou mettre en place un moyen de substitution lorsque ce n'est pas possible.

-Habitat : des bilans semestriels et annuels sont organisés afin de comparer les résultats des opérations d'amélioration de l'habitat privé par rapport aux objectifs fixés dans les conventions. Les élus et partenaires sont conviés à la présentation des bilans annuels. Un suivi des contacts et des dossiers est également présenté lors des réunions de la commission, l'occasion de rappeler l'importance de la communication auprès des propriétaires pour la réussite des opérations.

-Aménagement : le SCOT fait l'objet d'une évaluation tous les six ans, qui permet de rendre compte de son efficacité et de sa capacité ou non à atteindre les objectifs qu'il s'est assigné. Cette évaluation s'applique également au Document d'Aménagement Commercial.

-Accessibilité : la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunit à de nombreuses reprises cette année pour co-construire les Agendas d'Accessibilité Programmée de l'agglomération, dans les domaines du patrimoine bâti (élargi depuis le 1er juillet au patrimoine « éducation »), mais également du transport en commun (voir François à ce sujet...).

-Environnement - Développement Durable : chaque action du Plan Climat a fait l'objet d'une fiche action qui intègre au moins un indicateur de suivi et des objectifs chiffrés de diminution des gaz à effet de serre. En fonction des actions réalisées, des indicateurs plus précis peuvent être définis (comme pour la démarche de fauchage raisonné qui a fait l'objet d'un suivi concernant la consommation de carburant nécessaire pour cet entretien, ou lors de l'opération « Famille à Energie Positive » où les économies d'énergie engendrées par chaque foyer participant ont pu être calculées). Le suivi de la fréquentation des sites du Parc Naturel Urbain du Marsan, autre projet majeur de la compétence « Environnement » permet d'évaluer l'intérêt de ces investissements.

-Politique de la ville : chaque action est assortie d'un objectif de départ et d'un suivi régulier de la démarche. A titre d'exemple, un chantier formation doit prendre en compte environ une dizaine de stagiaires et doit tendre vers 40% de publics issus des quartiers, 50% de bénéficiaires du RSA. A l'issue du chantier, 60% doivent valider leurs titres professionnels ou accéder à un emploi ou à une formation qualifiante. Des comités techniques et de pilotage permettent de suivre l'avancée du projet qui dure en moyenne de 4 à 6 mois. Dans le cadre du nouveau contrat de ville, chaque action sera pilotée à l'échelle de l'Agglomération mais également évaluée.

Parmi les autres indicateurs qui peuvent être cités, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), qui permet entre autres d'obtenir des représentations cartographiques d'informations liées au cadastre, à l'urbanisme, au développement économique, au patrimoine, aux réseaux, aux travaux de voirie... Les collectivités territoriales, qui doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes, ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. Le SIG favorise un travail en synergie des services et des partenaires de la collectivité, tout en offrant aux élus et aux administrés une représentation cartographique des actions menées sur le territoire.

En complément, la participation des habitants et des partenaires à l'évaluation des projets va lui apporter une dimension complémentaire, une analyse qualitative, en vérifiant ou en confirmant la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux et des attentes de la population.

2.5. L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

Cet objectif passe par dans un premier temps par le partage du diagnostic. Sur la base de ce diagnostic, la collectivité identifie les défis à relever, les atouts à valoriser puis définit les axes à investir pour y parvenir.

Les collaborateurs et les élus de la collectivité se sont engagés dans une démarche d'amélioration continue qui se manifeste :

-par la réalisation d'études environnementales en amont des projets et par des suivis une fois certains projets réalisés, permettant ainsi de faire évoluer les décisions par des actions communautaires de développement durable spécifiques, telle que la mise en œuvre du Plan Climat,

-par la mise en place de projets structurants, dont la mise en œuvre a été réfléchie sur plusieurs années (Parc Naturel Urbain du Marsan, Plan Global de Déplacements, Schéma de Mutualisation...)

-par des bilans d'étape réguliers, afin de s'assurer que les objectifs initiaux soient atteints à la fin de chaque projet. Peuvent être cités à titre d'exemple les bilans trimestriels du Marsan et de la mairie de Mont-de-Marsan, ou les bilans annuels avec les partenaires de l'OPAH-RU et du PIG, qui sont organisés pour comparer les résultats par rapport aux objectifs fixés dans les conventions. Un suivi de ce dernier dossier est également présenté lors des réunions de la commission Habitat, notamment pour rappeler l'importance de la communication dans ces opérations auprès des propriétaires.

Un exemple, la poursuite de la mise en œuvre des actions déclinées dans le Plan Global des Déplacements (PGD). Celui-ci a été élaboré pour définir un projet global de déplacements sur une période de 6 ans, et se décline en 4 axes :

- -Une meilleure mobilité dans le cœur d'agglomération,
- -Développer l'usage des transports collectifs,
- -Développer l'usage du vélo,
- -Favoriser de nouveaux comportements.

Ce document vise à répondre à des problèmes qui dégradent la qualité de vie : congestion ponctuelle de la voirie, augmentation de la pollution, émission de gaz à effet de serre, nuisances sonores... Le PGD répond par ailleurs au besoin de mise en perspective des déplacements dans un contexte ou de nombreux projets d'urbanisme, et d'infrastructures vont impacter la mobilité de demain, et l'environnement. Les actions mises en œuvre s'inscrivent de le cadre des 4 axes cités précédemment (travail sur les itinéraires cyclables, développement des aménagements dédiés aux cycles, création de parcs relais, dispositif d'aide aux bus, amélioration continue des transports en commun...).

Cette année, l'agglomération a poursuivi son travail d'assistance et de conseil auprès des communes, afin de faciliter la mise en compatibilité de leurs projets avec les orientations stratégiques du Schéma de Cohérence Territoriale.

Mont de Marsan Agglomération souhaite s'inscrire dans une dynamique d'amélioration permanente et pouvoir affirmer son engagement pour la prise en compte des différentes composantes du développement durable dans les projets qui sont menés. Pour ce faire, les avancées et les retards doivent pouvoir être appréhendés et mesurés plus précisément afin de faire évoluer l'action intercommunale et le fonctionnement interne de la collectivité.

La production de ce rapport sur la situation en matière de développement durable doit notamment permettre de répondre à ces objectifs.

# PARTIE 2 : LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION : QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

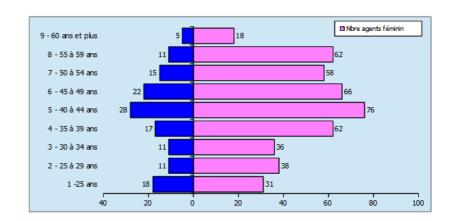
- I. Fonctionnement interne et développement durable : quelles actions mises en place ?
- 1.1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Les démarches de transfert de compétences et de mutualisation ont transformé la structure de Mont de Marsan Agglomération. L'effectif de l'Agglomération était au 01/06/2017 de 585 agents, soit 18 de plus qu'en 2016. Cette hausse impacte exclusivement les contractuels. Une partie d'entre eux, dans le cadre de services communs ou via des conventions, intervient également pour le compte des 3 autres entités que sont le CIAS, la ville et le CCAS de Mont de Marsan, dont les effectifs sont stables.

Nous notons dans tous nos établissements une grande proportion d'agents de catégorie C, reflet de l'importance des activités techniques et de service.

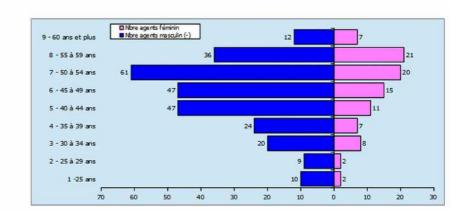
## -Mont de Marsan Agglomération

	Féminin	Masculin	Somme:
1 -25 ans	31	18	49
2 - 25 à 29 ans	38	11	49
3 - 30 à 34 ans	36	11	47
4 - 35 à 39 ans	62	17	79
5 - 40 à 44 ans	76	28	104
6 - 45 à 49 ans	66	22	88
7 - 50 à 54 ans	58	15	73
8 - 55 à 59 ans	62	11	73
9 - 60 ans et plus	18	5	23
Somme :	447	138	585



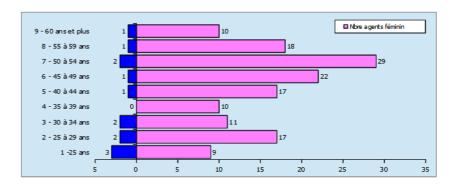
#### -Ville de Mont-de-Marsan

	Féminin	Masculin	Somme :
1 -25 ans	2	10	12
2 - 25 à 29 ans	2	9	11
3 - 30 à 34 ans	8	20	28
4 - 35 à 39 ans	7	24	28 31 58 62 81
5 - 40 à 44 ans	11	47	58
6 - 45 à 49 ans	15	47	62
7 - 50 à 54 ans	20	61	
8 - 55 à 59 ans	21	36	57 19
9 - 60 ans et plus	7	12	
Somme :	93	266	359



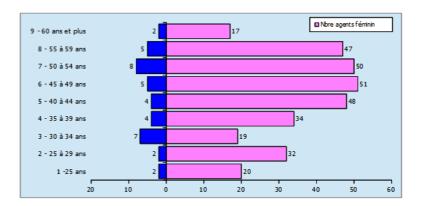
#### -Centre communal d'action sociale

	Féminin	Masculin	Somme :
1 -25 ans	9	3	12
2 - 25 à 29 ans	17	2	19
3 - 30 à 34 ans	11	2	13
4 - 35 à 39 ans	10		10
5 - 40 à 44 ans	17	1	18
6 - 45 à 49 ans	22	1	23
7 - 50 à 54 ans	29	2	31
8 - 55 à 59 ans	18	1	19
9 - 60 ans et plus	10	1	11
Somme:	143	13	156



#### -Centre Intercommunal d'Action Sociale

	Féminin	Masculin	Somme :
1 -25 ans	20	2	22
2 - 25 à 29 ans	32	2	34
3 - 30 à 34 ans	19	7	26
4 - 35 à 39 ans	34	4	38
5 - 40 à 44 ans	48	4	52
6 - 45 à 49 ans	51	5	56
7 - 50 à 54 ans	50	8	58
8 - 55 à 59 ans	47	5	52
9 - 60 ans et plus	17	2	19
Somme	318	39	357



Cette année, la collectivité a également souhaité poursuivre sa volonté d'accès à la formation de ses agents :

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	2011	2012	2013	2014	2015	2016	de septembre 2016 à septembre 2017
Mont de Marsan Agglomération	109 jours	385 jours	312 jours	445 jours	757 jours	1289 jours	1365 jours
CIAS du Marsan	504 jours	563 jours	829 jours	905 jours	724 jours	1030 jours	1263 jours

Un réseau de formateurs en interne existe depuis 2015. Il exerce ses missions sur le thème de la prévention des risques professionnels. Un message commun concernant le développement durable est rappelé lors des sessions de formations par chaque formateur (les risques chimiques, les risques phytosanitaires, les consommations d'énergie, le risque incendie, etc).

Ce réseau de formateurs a été développé pour éviter des déplacements importants des agents sur toute la région, ce qui rejoint également la finalité de lutte contre le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être générés. Il concerne les formations suivantes :

- -sauveteur secouriste du travail,
- -prévention des risques liés aux activités physiques,
- -sécurité incendie.

Une particularité concernant la sécurité incendie, la collectivité a souhaité faire suivre aux agents une formation interne spécifique en concomitance avec des exercices incendies déclenchés de manière aléatoire au sein des services.

D'autres démarches prenant en compte les valeurs du développement durable sont menées quotidiennement au sein du service formation, comme la diffusion des convocations de façon dématérialisée afin d'éviter l'utilisation de papier.

D'autre part, l'année 2017 a été marquée par la création d'une formation interne supplémentaire, dédiée à l'éco-responsabilité. Elaborée en partenariat avec le service Développement Durable, elle prévoit une demi-journée pour échanger et partager des informations autour de cette thématique, via un atelier et la diffusion d'outils pratiques. 10 demi-journées sont ainsi programmées pour 2018 afin d'être proposées aux agents souhaitant être sensibilisés à cette thématique.

En parallèle, le projet de développer une salle de formation commune a pu aboutir cette année. Cette salle, située au Centre Technique Communautaire à Saint-Avit, est désormais identifiée comme un lieu unique de formation par nos collectivités.

L'objectif est de développer le covoiturage entre les agents pour venir jusqu'à cette salle (pour s'y rendre, pour se déplacer lors des repas du midi notamment) et d'éviter le transport du matériel en le stockant sur place. Une autre action est en cours de réflexion pour 2018, afin de développer le « zéro déchet » (gobelets plastiques réutilisables, bouteille d'eau réutilisée, utilisation d'un tableau blanc effaçable à la place d'un tableau papier...).

Enfin, à l'arrivée d'un nouvel agent, une formation à l'accueil est dispensée par le responsable de service. Chaque responsable a reçu une formation concernant cet accueil en mai 2017. Durant cette rencontre, une charte sur le risque routier est également mise à la signature de l'agent. Cette dernière invite l'agent à optimiser ses déplacements routier et ainsi d'éviter la surconsommation de carburant et de limiter l'usure des véhicules. Une piste de réflexion, celle de profiter de ce temps d'échange pour passer un message concernant le développement durable.

Le CIAS du Marsan, conscient des difficultés physiques rencontrées par les agents qui interviennent à Domicile (SAAD et portage de repas), a mis en place depuis 2013 des ateliers d'éducation posturale et de renforcement musculaire et poursuivis depuis. En effet, les agents du Pôle Domicile ont une charge de travail physique bien supérieure à la normale :

- -Transports véhiculés, monter/descendre de voiture 10 à 15 fois par jour (80 fois par jour pour les agents du portage de repas) ;
- -Manutention de personnes physiques : l'augmentation de la dépendance augmente la manutention des personnes : transferts lit-fauteuil, levers, couchers, aide à la mobilité, changes...
- -Manutention des objets : courses, déplacements de certains mobiliers, clayettes des repas...
- -Gestes répétitifs : passage de l'aspirateur, du balai, livraison de 80 plateaux repas par jour ;
- -Stress.

Ces ateliers sont accessibles, ludiques, bénéfiques tant sur le plan de la santé, de l'entretien physique (Trouble Musculo Squelettique) que sur le plan psychique car vecteur de lien social pour ces professionnels évoluant souvent seuls au quotidien, auprès de populations qui pour la moitié d'entre elles ne disposent plus d'une autonomie totale dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Cette action pour les agents génère une meilleure dynamique musculaire et favorise le perfectionnement des postures adaptées aux situations difficiles. Cette rencontre renforce l'esprit d'équipe et rompt avec l'isolement professionnel constaté chez les agents œuvrant au domicile de personnes âgées.

La formation/professionnalisation du personnel est adaptée à chaque service, comme l'illustre les initiatives menées au sein du service Education :

- -qualification dans le cadre de la mise aux normes des accueils : formations BAFA VAE BPJEPS
- -professionnalisation des agents avec la mise en place de formations internes : sur l'année scolaire 2016/2017, 10 formations internes ont été organisées pour les animateurs afin qu'ils puissent diversifier leurs compétences ont été mises en place
- -formation de tous les agents intervenant dans le champ de l'animation à la rédaction de projets d'animation (formation conçue et menée par les directeurs de centre de loisirs)
- -développement des projets partagés entre temps scolaire et temps périscolaire (11 sessions au 1er semestre 2017)
- -formation à la prévention et à la sécurité au travail : SST, sécurité incendie, HACCP, PRAP. Sur chaque groupe scolaire au moins un agent a été formé en tant que sauveteur secouriste
- -mise en place de journées de formation à l'attention des directeurs périscolaires une fois par période : missions, méthodes, formations, rôles, projets, management, etc
- -remise d'outils comme le livret d'accueil des agents (un document interne remis à chaque nouvel agent afin de faciliter sa prise de poste et son intégration au sein de la direction : présentation de l'environnement de

travail et du territoire, modalités d'organisation et de fonctionnement, organigrammes, repères et informations pratiques).

En parallèle, le Service Prévention Communautaire continue en 2017 à intégrer la dimension de développement durable à toute action inhérente à la santé, sécurité et aux conditions de travail. Chaque action préconisée par le Service Prévention Communautaire prend en considération la question du développement durable. Quand un risque est identifié, le plan d'action préconise une mesure à mettre en place de façon à sensibiliser les agents sur ce domaine si possible. Quelques exemples des initiatives menées au sein du service :

-action concernant les Produits chimiques : en 2015 la réflexion concernant le futur marché des produits d'entretien a évolué suivant plusieurs enjeux environnementaux : réduire l'impact environnemental et sanitaire tout en gardant une efficacité des produits, diminuer les quantités de produits utilisés, diminuer les consommations d'eau, réduire les emballages et les déchets, réduire l'utilisation de composants nocifs pour la santé et l'environnement, utiliser de produits concentrés et polyvalents, réduire les conditionnements en favorisant une conception des produits permettant un dosage optimal via des flacons, des pompes, et l'utilisation de distributeurs ou de blocs doseurs, favoriser l'utilisation de produits biodégradables conformes aux exigences des écolabels, former les utilisateurs aux bonnes pratiques d'utilisation des produits et des appareils, mettre en place des protocoles d'entretien et d'utilisation, réaliser le suivi de l'efficacité des produits et des quantités consommées par la mise en place d'indicateurs. Pour ce faire, chaque école montoise a été dotée de centrale de dilution. Le déploiement de ces dispositifs est en projet pour toutes les écoles communautaires. Ces dernières permettent le mélange du produit avec de l'eau et évite le gaspillage. De plus le produit de nettoyage se dilue avec de l'eau froide. Le magasin général se charge de conditionner les produits en spray directement par le biais d'une centrale de dilution se trouvant au magasin. Les bidons en spray sont donc reconditionnés à chaque fois, il y a moins de déchets. Enfin une formation a été dispensée à chaque agent afin d'améliorer le rendement des produits et leur utilisation. Concernant le nettoyage des cantines scolaires, un protocole respectant les quantités de produits et l'ordre de nettoyage est mis en place. Chaque agent a recu le protocole ainsi que l'information de cette procédure.

-recensement annuel des trousses de secours ainsi que de matériel médical périmé se trouvant dans les armoires. Le Service Prévention Communautaire se charge de faire la récupération des produits et trousses afin de faire recycler le tout en pharmacie.

-nouveau marché pour les Équipements de Protection Individuel (EPI) ainsi que pour l'habillement, via un groupement de commande avec le Centre de Gestion 40. Ce marché a également évolué selon plusieurs enjeux environnementaux : essayage des nouvelles tenues par les agents afin d'éviter les retours, système de dotation à l'échange (recyclage du produit usé ou détérioré par le fournisseur), logo en monochromie et non plus en quadrichromie, logo unique sans le nom du service qui permet à l'agent en cas de transfert ou de changement de service de ne pas renouveler tout le stock de vêtements. Un nouveau marché sera renouvelé pour 2018 avec pour condition le recyclage des vêtements à renouveler.

## 1.2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Mont de Marsan Agglomération cherche à être un moteur de l'emploi via sa commande publique. En effet, la collectivité a décidé de mettre en œuvre et développer des clauses sociales dans ses marchés publics, d'insertion et de qualification, ce qui permet aux publics les plus en difficulté de connaître une véritable expérience professionnelle et d'être inscrits dans une démarche de parcours qualifiants.

Dans ce domaine, la collectivité poursuit son action visant à intégrer dans les marchés qui le permettent des clauses obligatoires en matière d'insertion par l'activité économique. Le service de la commande publique et la chargée de mission « insertion » placée sous l'autorité du directeur de la politique de la ville, travaillent en étroite collaboration sur les opérations susceptibles de prendre en compte ce facteur.

Ainsi, la plupart des marchés de travaux de voirie passés prévoient une clause visant à réserver un volume d'heures d'insertion à des publics en difficulté, ce qui devrait générer un nombre total d'environ 4 286 heures d'insertion. Ils concernent les travaux suivant :

-aménagement du boulevard nord urbain à Mont de Marsan (tranche 2),

- -aménagement de la place Saint-Roch et des rues adjacentes à Mont de Marsan,
- -aménagement de la rue Sarraute à Mont de Marsan,
- -aménagement de la rue du Roussillon à Saint-Pierre du Mont,
- -aménagement du centre bourg de Geloux.

En 2017, les marchés de travaux ayant un montant supérieur à 50 000 euros ont été étudiés afin de définir les possibilités de clauses. Cela a permis de programmer des heures de clauses d'insertion sur les 15 opérations suivantes :

- -3 opérations de travaux par Mont de Marsan Agglomération;
- -1 opération de XL Habitat 40;
- -4 opérations de la Régie des Eaux de la ville de Mont-de-Marsan ;
- -2 opérations de la ville de Mont-de-Marsan;
- -1 opération par convention avec l'ESID de Bordeaux pour les chantiers de la BA 118 (opération prévue sur 2016/2017) ;
- -1 opération par convention avec la ville de Saint-Pierre-du-Mont pour le chantier du COSEC.
- -3 bailleurs sociaux

Enfin, Mont de Marsan Agglomération, par le biais de l'agent en charge de la clause sociale, offre ses services à différents partenaires, pour les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de ladite clause dans leurs marchés respectifs (communes membres, XL Habitat pour les marchés de travaux prévus sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération, bailleurs sociaux, base aérienne 118...). Ainsi, au 28 septembre 2017, le nombre d'heures de clause programmées, pour l'ensemble de la commande publique, quel que soit le donneur d'ordre est de 13072 heures, avec 15 opérations suivies et 7 maîtres d'ouvrage mettant en place de façon régulière, des clauses d'insertion dans leurs marchés. A ce jour, 11897 heures ont été réalisées. Il faut noter que certaines entreprises maintiennent des candidats en mission d'insertion au delà du nombre d'heures obligatoires, et conservent le salarié jusqu'à la fin du chantier.

Sur le plan qualitatif et parmi les personnes qui ont été ou sont salariées dans le cadres des clauses d'insertion :

- -un bon nombre travaille en intérim d'insertion depuis plus de 6 mois sans interruption;
- -la plupart a bénéficié d'un accompagnement partagé entre les acteurs de l'insertion permettant de trouver des solutions pour lever des freins à l'emploi (permis de conduire, formations, intégration dans les dispositifs d'accompagnement : garantie jeune, prépasport ...);
- -quelques-uns ont signé un contrat de professionnalisation par l'intermédiaire du GEIQ BTP combinant expérience de terrain et formation qualifiante pour une durée de 24 mois ;
- -d'autres ont retrouvé un emploi durable ou ont signé un CDD avec des entreprises en dehors des marchés publics ;
- -quelques-uns cumulent les emplois saisonniers dans le domaine de l'agro-alimentaire ;
- -un candidat a été recruté en CDI par l'entreprise utilisatrice à la suite d'un contrat de professionnalisation (entreprise Colas après insertion réalisée par le GEIQ).

D'une manière plus globale, un guide relatif à la clause d'insertion dans les marchés publics a été adopté par le conseil communautaire. Ce document présente les différentes étapes opérationnelles, qui permettent d'accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre de la clause, les entreprises pour le recrutement, et la réalisation des heures d'insertion, les prescripteurs et les structures d'insertion pour favoriser les parcours structurants, et le suivi socio-professionnel, et enfin les publics pour qui la clause est un tremplin pour accéder à une sortie positive vers l'emploi.

En voirie, des marchés groupés entre la ville Mont de Marsan et l'Agglomération se mettent en place progressivement, comme pour celui de signalisation verticale. Un marché de signalisation horizontale et un accord cadre à bon de commandes pour les travaux de voirie doivent être lancés d'ici la fin de l'année. Le recours à ces marchés groupés permet de coordonner et de regrouper les achats et ainsi de rationaliser les dépenses en réalisant des économies d'échelle.

A signaler également, le marché de couverture des livres, CD/DVD de la Médiathèque du Marsan a été réservé à des structures adaptées afin de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une mise à l'emploi.

#### 1.3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Le Plan Climat préconise le lancement d'études centrées sur les consommations énergétiques des EHPAD (fiches action 1.2.1 et 1.2.2.) ainsi que le remplacement de la chaudière du siège social (fiche action 1.3.1.). Afin que cette expertise soit la plus complète possible, la collectivité, via la commande publique, s'est inscrite dans une démarche axée sur la performance énergétique liée aux installations thermiques de ses bâtiments. Dans ce cadre, elle a confié une mission d'assistance pour la maîtrise d'ouvrage à un cabinet spécialisé, portant sur l'élaboration d'un diagnostic de l'ensemble de son patrimoine immobilier (siège social, EHPAD, Office de Tourisme, ...) et sur la définition d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) pour gérer les installations thermiques et électriques des bâtiments, l'objectif étant de parvenir à une diminution de la consommation énergétique, à travers notamment la réalisation de travaux structurants. Deux types d'actions seront financées dans le cadre du dispositif « Territoires à Energie Positive » : la modernisation des installations via l'installation de chaudières à condensation ou la modernisation des installations existantes, en remplacement d'installations présentant des problèmes de rendements énergétiques et de sécurité ; la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée dans les bâtiments publics là où elle n'est pas encore en place.

# 1.4. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

La collectivité s'est engagée dans un processus de dématérialisation de son Conseil Communautaire via une collaboration passée en cette fin d'année avec l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales. Cette dernière met à la disposition des collectivités un ensemble de logiciels libres métiers répondant à leurs besoins. L'association encourage le développement et pas seulement l'utilisation de logiciels libres, mais aussi la mutualisation sur fonds publics, en particulier au sein des collectivités territoriales.

Pour répondre à son souhait de développer des modes de production et de consommation responsables, Mont de Marsan Agglomération continue ses démarches relatives à la dématérialisation de ses productions administratives, évoquées également dans la première partie dédiée aux modes de consommation responsables : achat de copieurs numériques hautes performances, dématérialisation des mandats de paie, décentralisation des bons de commandes...

Pour les travaux de voirie, et suite à un diagnostic réalisé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, un Plan Pluriannuel d'Investissement a été voté en Conseil Communautaire d'une durée de 5 ans afin de rénover l'ensemble du patrimoine routier. Ce travail a également été mené pour la modernisation de l'éclairage public de Mont de Marsan avec les techniciens et les élus référents. Une enveloppe est consacrée annuellement par la commune à cette modernisation, et ce depuis 2015. Le plan a été étudié en fonction de l'état de vétusté des luminaires, du coût de leur remplacement, des économies énergétiques et des émissions de  $CO_2$  évitées par la modernisation du matériel, et des économies réalisées par l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Peut être évoqué également le travail réalisé quant aux arbitrages budgétaires, et la réflexion tournée vers des investissements vertueux et les économies de fonctionnement possibles, tout en maintenant des pratiques responsables (réduire les affranchissements, développer les envois par mail, travaux d'amélioration sur le patrimoine à prioriser...).

II. Le Développement Durable : quelle place dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de notre fonctionnement interne ?

#### 2.1. Une organisation du pilotage transparente et ouverte

Mont de Marsan Agglomération et le CIAS se sont chacun dotés d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ces deux instances de dialogue social sont saisies pour avis, entre autres :

- -sur toute modification afférente à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- -sur tout changement touchant à l'environnement physique de travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration...) ;
- -sur la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et de leurs annexes.

De nouvelles élections des représentants du personnel de l'Agglomération ont eu lieu l'an dernier car le transfert des compétences scolaire, périscolaire, extra-scolaire et restauration ainsi que la mutualisation des services ont modifié le périmètre d'action des instances paritaires. Ces derniers ainsi que les élus assistent aux différents comités et sont consultés pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. L'avis est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative.

Il est important de noter que le Conseil Communautaire de l'Agglomération et le Conseil d'Administration du CIAS ont pris une délibération pour également prévoir le recueil par le CT et le CHSCT de l'avis des représentants de l'administration. Il s'agit de recueillir successivement l'avis de chacun des deux collèges : celui du collège des représentants du personnel, puis celui du collège des représentants de l'établissement public. Les représentants du personnel peuvent enfin être sollicités dans le cadre de groupes de travail thématiques portant sur l'organisation des services et les conditions de travail. C'est notamment le cas depuis la mise en place de la mutualisation.

Cette année encore, la participation des différents services et des élus à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des actions conduites est très importante. Le 1er semestre 2017 a déjà vu se dérouler deux réunions du CHSCT et trois réunions du CT de Mont de Marsan Agglomération ainsi que deux réunions du CHSCT et deux réunions du CT du CIAS du Marsan. Doivent être ajoutées toutes les réunions de travail qui se sont tenues en préparation de ces instances consultatives des personnels, où des décisions essentielles à l'avenir de nos collectivités sont constamment validées.

Le grand chantier 2017 concerne la validation du règlement général sur le temps de travail. Tous les représentants des personnels et de l'administration ont participé à 7 groupes de travail différents pour aboutir à l'harmonisation de l'ensemble des règles afférentes au temps de travail. Les nombreux points d'accord trouvés attestent des discussions constructives qui ont eu lieu et de l'engagement de chacun dans ce dossier. L'engagement d'avancer est réaffirmé concernant les points qui restent à traiter. Des réunions consacrées à ces sujets seront ainsi programmées dès septembre. C'est par un dialogue social sain et une intelligence collective reconnue que les représentants des collectivités entendent les piloter en toute transparence et que les représentants des personnels qui y travaillent veulent continuer à y faire reconnaître leur voix.

Le rapprochement de certains services de l'Agglomération du Marsan et de la Ville de Mont-de-Marsan est donc une démarche qui s'opère progressivement, et ce depuis 2015. Elle entraîne des changements dans l'organisation et le fonctionnement en interne (adresses mail reformatées, déménagements...). Des groupes de travail thématiques ont été constitués afin qu'elle soit participative.

Une communication adaptée en interne et à destination de la population a été mise en oeuvre :

- -journal interne mutualisé « Confluent »
- -fusion des deux journaux communautaire et communal Mag et M2M
- -développement de la communication numérique (sites Internet, réseaux sociaux...)

Des actions spécifiques en faveur des agents ont été mises en œuvre :

-via le mailing interne et l'envoi de la revue de presse qui a été mutualisée, une occasion de diffuser des idées d'événements, des invitations (Salon de l'Habitat, Défi Familles à Energie Positive, lancement de la saison culturelle...) sur le territoire communautaire.



Pour consulter votre revue de presse, reportez-vous à la pièce jointe. Bonne lecture

Les 30, 31 septembre et 1er octobre à Nahuques, le service Habitat de Mont de Marsan Agglo et Soliha seront présents au salon Habitat Expo de la foire exposition du Marsan (retrouvez des invitations en pièces jointes). Si vous projetez de faire des travaux de rénovation et d'économie d'énergie, l'occasion de se renseigner sur les aides allant jusqu'à 60% du montant des travaux. En savoir plus ou télécharger la plaquette



Service communication mutualisé Ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglo 05 58 46 73 05



Suivez et partagez notre actualité





11 f 💟 🔼 🎯

-via le développement des outils numériques, qui permettent de mettre en valeur les actions de l'Agglomération et de la Ville grâce à l'intervention de certains agents. Trois séries ont ainsi été créées et sont diffusées via la chaîne You Tube, les réseaux sociaux et le site Internet : une dédiée à la Médiathèque avec la présentation de chaque pôle, une dédiée au Musées présentant certaines œuvres, et enfin la série « Brin de Jardin », une chronique mensuelle où les agents du services espaces verts transmettent des conseils en jardinage.



Mont de Marsan - Mon brin de jardin - Octobre 2016

186 vues

O 41 0 A PARTAGER

Des changements qui se sont également opérés au niveau des offres proposées aux agents. Ainsi, l'adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS), effective auparavant pour l'Agglomération et le CIAS, s'est élargie à la ville ainsi qu'au CCAS. Parallèlement, le Comité des Oeuvres Sociales doit lui aussi s'ouvrir à tous, en revoyant ses prestations, dans une logique complémentaire à l'offre du CNAS, et en axant son offre sur le local. Conformément à la loi de 2007, les collectivités territoriales doivent fournir à leurs agents un support dédié à l'aide social. Le CNAS s'inscrit dans cette logique avec un catalogue de prestations destinées à aider, avant tout, les plus nécessiteux. Pour diffuser son message au mieux, le CNAS s'appuie sur des correspondants locaux formés régulièrement à l'évolution du catalogue et des nouveautés. Pour une collectivité comme le Marsan, un seul correspondant pour plus de 700 agents n'était plus concevable. C'est la raison pour laquelle 6 nouveaux correspondants ont été recrutés afin de transmettre harmonieusement ces offres.

2.2. La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

La majorité des compétences est représentée par un Vice-Président délégué et par une commission de travail dans laquelle les projets sont exposés puis débattus. La reconstitution du Conseil Communautaire, liée au changement d'exécutif en cours d'année au regard de la nomination de Madame Geneviève Darrieussecq comme secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, a débouché sur les nominations suivantes :



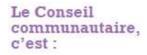


Joël Bonnet

2º vice-président

maire de Saint-Fleire-du-Mont





56 conseillers (55 en exercice) dont :

1 président 12 vice-présidents 13 conseillers délégués 29 conseillers



5º vice-président







Philippe Saés maire de Saint Atartin-d'Oney 6" wice-président Ressources humaines / Gestion du Personnel / Formation / Gestion prévisionnelle des emplois

Aménagement du territoire / PLUI &

SCOT / Zones d'activités économiques



Jean-Yves Parronaud maire de Bostens Fourrière animale



Claude Coumat maire de Lucbardez-et-Barques Travaux de voirie





Marie Denys do-Mont



Christian Cenet maire de Bougue Lecture publique et Marsan sur Scènes



Michel Garcia maire de Saint-Avit Mutualisations : synergie entre communes



Gilles Chauvin Mont de Marsar



Olivier Boissé Saint-Pierre-du-Mont



Dominique Clavé maire de Bretagne-de-Marsan Equipements communautaires



Jean-Louis Darrieutort maire de Saint-Perdon EuroVéloroute



Chantal







Guy Sibut maire de Gaillères Accessibilité : suivi ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée)



Denis Capdeviolle maire de Uchacq-et-Parentis Élaboration, mise en œuvre et suivi du PLUI



Bruno Rouffiat



du-Mont N



Jean-Paul Alyre adjoint au maire de Geloux Gestion financière



Muriel Crozes conseillère municipale de Mont de Marsan Action sociale communautaire (CIAS)



Chantal







Jean-Pierre Allais adjoint au maire de Laglorieuse Développement du numérique



Éliane Darteyron adjointe au maire de Mont de Marsan Évaluation des dispositifs éducatifs

Bernard Kruzynski adjoint au maire de Saint-Pierre-du-Mont Transfert des compétences Eau et Assainissement / Syndicats de rivières & GEMAPI



Farid Heba



Julien Antunes Mont de Marsan















Jean-Marie Batby



Mont de Marsan I

La participation des services à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions en interne peut être illustrée par le fonctionnement du service Scolaire avec un objectif d'interaction à toutes les échelles, en prévoyant des réunions et des temps d'échange organisés selon le modèle suivant :

- -entre la directrice du service scolaire, périscolaire et extrascolaire et les coordonnateurs de secteur (tous les 15 jours, ainsi qu'un point individuel hebdomadaire)
- -entre les coordonnateurs de secteur et les directeurs périscolaires (1 fois par mois)
- -entre le coordonnateurs et les directeurs extra scolaire (1 fois par période)
- -des points individuels sont également mis en place régulièrement (tous les 15 jours pour le périscolaire et 1 fois par période pour l'extrascolaire) ainsi qu'à la demande des directeurs péri et extra scolaire.

Enfin un comité de pilotage global du PEdT se réunira en d'ici la fin de l'année afin de faire un point sur l'ensemble des actions menées.

### 2.3. Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus

Les commissions d'élus, qui se réunissent régulièrement, sont animées par les différents services de Mont de Marsan Agglomération.

Au delà de ces commissions, des groupes de travail et des comités de pilotages se réunissent sur des thématiques et projets spécifiques : schéma de mutualisation, éducation, Programme Local de l'Habitat...

L'exemple du fonctionnement de la plateforme sociale est une bonne illustration de ce souci de trasnversalité. Elle passe par une collaboration étroite entre les différents travailleurs sociaux de l'agglomération (Conseil Départemental, CCAS, hopitaux, LISA, la Source,...) afin de décider des orientations d'aides alimentaires et des dépannages vestiaires ou autres. La Commision FLAJ est gérée par l'assistante sociale de la Plateforme qui organise les réunions de manière bi-mensuelle. Le réseau Gens du Voyage, fait quant à lui l'objet d'une réunion trimestrielle entre les différents acteurs intervenants auprès de ce public dans le département. En parallèle, un point régulier est organisé avec l'Inspection Académique et les écoles de secteur concernant la scolarité des enfants gens du voyage

2.4. Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Comme pour toute collectivité, Mont de Marsan Agglomération a mis en place depuis sa création des tableaux de bord et a défini des indicateurs dans le but de suivre l'évolution des projets techniques, du budget, de la masse salariale,...

Un exemple peut être cité, celui du service de Développement Economique qui assure la gestion des zones d'activités, et où les indicateurs de suivi des contacts et d'avancement des projets sont présentés et à disposition des élus membres de la commission référente. Cela permet notamment de mettre en avant le travail réalisé sur ces espaces, comme l'illustrent les chiffres suivant pour 2017 :

Parc d'activité	Promesses de vente en cours	Superficie totale	Ventes réalisées	Superficie totale
Faisanderie	2	5 500 m <sup>2</sup>		
Bourrassé	1	2 002 m <sup>2</sup>		
Mamoura	6	32 342 m <sup>2</sup>	4	15 001 m <sup>2</sup>

La démarche de mutualisation opérée depuis 2015 a été l'occasion de réviser ces outils qui permettent de dresser bilan précis de l'activité au sein de chaque service. Elle a d'ores et déjà fait l'objet d'un bilan intermédiaire au 31 décembre 2015, à l'occasion d'une présentation aux élus et au comité technique.

Le transfert des compétences scolaire, périscolaire, extrascolaire et restauration, effectif depuis le 1er juillet 2015, a lui fait l'objet d'un bilan effectué début 2017, au moyen d'entretiens avec les maires du territoire

ainsi qu'avec les services partenaires en interne (pôle technique, ressources humaines...), d'analyse d'indicateurs et d'entretiens professionnels conduits avec les agents. Si la plupart des élus considèrent que ce transfert a été trop rapide, ils apprécient néanmoins les évulotions opérées sur le plan de la gouvernance avec le sentiment d'être écoutés.

Au niveau du fonctionnement des services et directions partenaires, le transfert et la mutualisation ont entraîné des tâches supplémentaires (dépassement de seuils rendant nécessaire la passation de marchés publics, harmonisation des règles relatives au temps de travail, au régime indemnitaire, nombreuses conventions de mise à disposition...). Des remises à niveau du patrimoine scolaire transféré se sont avérées nécessaires (mises aux normes, reprise de réseaux...). En 2016, sur les 565 000 € de dépenses de travaux dans les écoles, 60 % ont concerné des interventions obligatoires de mise en accessibilité et mise en conformité.

Concernant les avis des agents de la direction de l'éducation, quelques remarques : l'accès à la formation est plus aisé, le fait de pouvoir échanger avec des collègues d'autres écoles est apprécié, mais les délais de réponse sont plus importants. Certains considèrent que le changement a été difficile au départ mais que les difficultés sont désormais surmontées.

Plusieurs chantiers ont été lancés afin d'harmoniser et d'opérer une montée en qualité progressive du service rendu dans les écoles et accueils :

- -adoption du projet éducatif de territoire,
- -définition des règles d'attribution des dotations,
- -mise au point d'un règlement intérieur des accueils,
- -création d'un dossier unique d'inscription,
- -mise aux normes progressive des accueils périscolaires,
- -lancement de séjours proposés à tous les enfants du territoire,
- -rencontres entre les centres de loisirs,
- -harmonisation des tarifs de restauration scolaire, périscolaires et extrascolaires,
- -début du déploiement du numérique,
- -formations proposées en interne,

. . .

Disposer d'une direction de l'éducation plus structurée a également permis de bâtir un partenariat plus performant avec l'Education Nationale. A signaler, trois syndicats intercommunaux à vocation unique demeurent compétent pour la gestion de certaines compétences afférentes au fonctionnement des écoles et accueils périscolaires.

Par ailleurs, le bilan financier des mutualisations a permis de constater que des économies ont pu être réalisées dans le fonctionnement de la collectivité. En effet, le comparatif du coût global des services mutualisés en 2015 et celui de 2016 montre une diminution, dûe notamment à l'optimisation des emplois.

Le dispositif d'évaluation du fonctionnement interne peut également être l'occasion d'évoquer les évaluations professionnelles annuelles des agents, dont le déroulement est prévu pour début 2018. Tous les agents titulaires et contractuels de plus de 6 mois présent au 1er décembre sont reçus par leur responsable N+1 pour balayer le travail effectué sur l'année écoulée et les objectifs à fixer sur l'année à venir. Ce temps d'échange permet également de faire un point sur la fiche de poste de l'agent, de voir si elle reflète bien ses missions effectuées ou s'il y a un réajustement à effectuer. Les nouveaux évaluateurs sont d'ores et déjà formés à cette démarche.

Enfin, la collectivité a entamé un cycle de formation au management des cadres intermédiaires, qui s'étalera sur deux années au regard du nombre d'agents concernés.